



Guide à l'usage des délégations

Soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale
des Nations Unies

Date d'ouverture de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale
Mardi 10 septembre 2024

Débat général de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale
Du mardi 24 au samedi 28 septembre et le lundi 30 septembre 2024

Sommet de l'avenir

Dimanche 22 septembre et lundi 23 septembre 2024

Réunion plénière de haut niveau sur les menaces existentielles liées à
l'élévation du niveau de la mer

Mercredi 25 septembre 2024

Réunion plénière de haut niveau consacrée à la célébration
et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale
des armes nucléaires

Jeudi 26 septembre 2024

Réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens

Jeudi 26 septembre 2024

Informations et dernières nouvelles concernant les situations d'urgence

Numéro à composer
pour obtenir des
renseignements dans
les situations d'urgence,
climatiques ou autres

212 963 7090

Site Web

<https://emergency.un.org>
(en anglais uniquement)

Possibilité de s'abonner pour recevoir des messages
d'alerte par courrier électronique, SMS ou message
vocal automatique.



Guide à l'usage des délégations

Guide à l'usage des délégations

Soixante-dix-neuvième session de
l'Assemblée générale des Nations Unies



Nations Unies

New York, septembre 2024-septembre 2025



Note

La présente brochure, valable pour toute la durée de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, contient des renseignements de caractère général sur le Siège de l'Organisation des Nations Unies. Toute modification devant être apportée à la présente brochure ou toute suggestion la concernant doit être communiquée au Service des affaires de l'Assemblée générale (adresse électronique : gaab@un.org).

De plus amples informations sur la préparation de la session sont disponibles dans la note d'information à l'usage des délégations ([A/INF/79/4](#))¹ et dans le *Journal des Nations Unies*.

La présente brochure peut également être consultée en ligne (www.un.org/dgacm/fr/content/protocol/delegates-handbook) de même que sur le site Web de l'Assemblée générale, à la rubrique « Ressources » (www.un.org/fr/ga).

¹ Le document distribué sous la cote [A/INF/79/4/Rev.1](#) sera publié ultérieurement.

Message du Secrétaire général

La soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies se tient à un moment difficile pour les États Membres : les conflits font rage, la catastrophe climatique s'accélère, la pauvreté et les inégalités continuent de briser des vies humaines et la désunion et la polarisation vont croissantes. La session s'ouvrira sur le Sommet de l'avenir, occasion pour les dirigeants du monde entier de raviver la collaboration multilatérale en l'adaptant au XXI^e siècle et de relever les nouveaux défis qui se profilent à l'horizon.



Durant la soixante-dix-neuvième session, l'ambition d'un monde plus pacifique et plus durable guidera nos travaux. L'Assemblée générale des Nations Unies est unique en son genre ; c'est un organe vital qui rassemble et qui donne des moyens d'action dans un monde divisé, en proie à la tourmente. Forte de l'engagement de toutes les parties prenantes, elle peut ouvrir la voie à des solutions communes.

Cela fait près de 80 ans que le Guide à l'usage des délégations est le fil d'Ariane des travaux des organes intergouvernementaux de l'Organisation, dans lequel des générations de délégations puisent les informations qui leur permettent d'accomplir leur travail au quotidien, qu'il s'agisse d'accréditation et de protocole ou de gestion des conférences ou encore de services liés aux médias. Je suis convaincu que l'édition de cette année sera pour les délégations l'occasion d'enrichir encore leurs connaissances.

Je me réjouis d'œuvrer à vos côtés et vous adresse mes meilleurs vœux de réussite dans vos délibérations.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

ANTÓNIO GUTERRES

Avant-propos du Secrétaire général adjoint

En ma qualité de Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, j'ai l'honneur et le privilège de présenter le Guide à l'usage des délégations qui a été établi pour la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale. Cet ouvrage a pour objectif de vous guider dans les travaux de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires. Il contient des informations sur les services et les moyens mis à votre disposition par plusieurs départements et bureaux du Secrétariat, qui travaillent tous ensemble pour faciliter les travaux des organes intergouvernementaux de sorte que les délégations puissent faire leur précieux travail.



Outre le débat général, l'Assemblée générale tiendra un certain nombre de réunions en marge de la semaine de haut niveau, à savoir le Sommet de l'avenir, la réunion plénière de haut niveau sur les menaces existentielles liées à l'élévation du niveau de la mer, la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, et la réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens.

Vous pourrez trouver d'autres informations sur la session dans la note d'information à l'usage des délégations (A/INF/79/4)², la liste préliminaire annotée des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire (A/79/100) et le projet d'ordre du jour annoté (A/79/100/Add.1). Quant au Journal des Nations Unies, il donne des informations actualisées en temps réel sur le lieu, les modalités et l'heure des réunions, ainsi que la possibilité de suivre la diffusion sur le Web.

² Le document distribué sous la cote [A/INF/79/4/Rev.1](#) sera publié ultérieurement.

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences met tout en œuvre pour être prêt à servir les États Membres et à les soutenir dans leurs activités.

Je vous souhaite une session fructueuse et couronnée de succès.

Le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Abelian', with a long, sweeping flourish extending to the right.

MOVSES ABELIAN

Table des matières

Message du Secrétaire général	V
Avant-propos du Secrétaire général adjoint	VII

I. Généralités

Accès au Siège de l'Organisation des Nations Unies	14
Cartes d'identité ONU et admission aux séances	15
Délivrance de cartes d'identité ONU	16
Département de la sûreté et de la sécurité	17
Renseignements	18
Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail	19
Service du protocole et de la liaison	22

II. Assemblée générale, grandes commissions de l'Assemblée, Conseil économique et social et autres organes

L'Assemblée générale	25
Séances plénières de l'Assemblée générale et séances du Bureau	27
Grandes commissions de l'Assemblée générale	30
Conseil économique et social	31
Autres organes	32

III. Services de conférence

Service des séances et de la documentation	35
Utilisation du matériel électronique de l'ONU et précautions à prendre	38
Utilisation d'appareils photo et de téléphones portables	38
Disposition des places dans les salles de conférence	38
<i>Journal des Nations Unies</i>	39
Déclarations prononcées en séance plénière ou devant une grande commission	41
Interprétation	42

Procès-verbaux et comptes rendus de séance	44
Documents	46
Accessibilité pour les personnes en situation de handicap	49

IV. Médias, bibliothèque et services à l'intention du public

Porte-parole du Secrétaire général	51
Conférences de presse	51
Services aux correspondants de presse	52
Département de la communication globale	52
ONU Info	56
Section de la vidéo de l'ONU	58
Médias : services et installations	58
Partenariats avec les médias	61
Photographies de l'ONU	61
Division des campagnes et des opérations dans les pays	62
Campagnes de communication et points de contact	62
Médias sociaux	64
Centres d'information des Nations Unies	64
Bibliothèque Dag Hammarskjöld	69
Publications des Nations Unies	72

V. Locaux et services à l'usage des délégations

Frais de voyage des membres des délégations des pays les moins avancés assistant à la session de l'Assemblée générale	77
Services de voyages	84
Salon des délégations nord	84
Restauration	85
Admission dans les locaux du Siège de l'ONU à New York d'invités de membres des délégations non détenteurs de cartes d'identité ONU pendant et après la période du débat général	89
Circulation sur le rond-point du Secrétariat et entrée située au niveau de la 43 ^e Rue Est	89
Cartes d'identité ONU	90

Courrier et plantons	91
Services audiovisuels	91
Section des archives et de la gestion des dossiers	94
Services informatiques	94
Administration postale de l'Organisation des Nations Unies	97
Administration du garage	97
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	103
École internationale des Nations Unies	104
Organisme de liaison de la ville de New York	106
Comité d'accueil pour les délégations auprès de l'Organisation des Nations Unies (Hospitality Committe)	109
Banque	109
Cartes de l'ONU	110
Demande d'utilisation des locaux de l'Organisation des Nations Unies	111
Installations pour les personnes en situation de handicap	113
Foire aux questions	115

I. Généralités

Le Siège de l'Organisation des Nations Unies couvre une superficie de plus de sept hectares dans Manhattan. Propriété de l'Organisation, il est territoire international.

Le complexe du Siège est constitué des cinq principaux bâtiments ci-après, qui communiquent entre eux :

- Le bâtiment de l'Assemblée générale, où se trouvent la salle de l'Assemblée générale, les salles de conférence 4 à 8, 11, 12, E et F, et les salles GA-200 ;
- Le bâtiment de la Bibliothèque (fermé pour raisons de sécurité, à l'exception de la salle de lecture) ;
- Le bâtiment de l'annexe sud (fermé pour raisons de sécurité, à l'exception de la cafétéria, qui sera ouverte provisoirement pendant le débat général) ;
- Le bâtiment des conférences, édifice long, peu élevé et parallèle au fleuve, aux premier et deuxième étages duquel se trouvent la salle du Conseil économique et social, la salle du Conseil de sécurité et la salle du Conseil de tutelle et au sous-sol duquel se trouvent les salles de conférence 1 à 3, 9, A, B, C et D, les salles de conférence 1 à 3 et 10 se trouvant au rez-de-chaussée.
- Le bâtiment du Secrétariat (39 étages), au premier étage duquel se tiennent les conférences de presse.

L'entrée des délégations (au niveau de la 45^e Rue Est) donne accès à toutes les salles de conférence, aux salles des conseils qui se trouvent dans le bâtiment des conférences, ainsi qu'à la salle de l'Assemblée générale et aux autres salles de conférence situées dans le bâtiment de l'Assemblée générale. Il y a également une entrée près du bâtiment de la Bibliothèque et de l'annexe sud, au niveau de la 43^e Rue Est.

Plusieurs bâtiments voisins du Siège abritent des services de l'ONU :

- DC1, One United Nations Plaza, 787 First Avenue ;

- DC2, Two United Nations Plaza, 323 East 44th Street ;
- Immeuble FF, 304 East 45th Street ;
- Immeuble Albano, 305 East 46th Street ;
- One Dag Hammarskjöld Plaza, 885 Second Avenue ;
- Immeuble du Daily News, 220 East 42nd Street ;
- Bâtiment de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), 801 United Nations Plaza ;
- Immeuble Falchi, 31-00 47th Avenue, Long Island City, Queens.

Il est conseillé de vérifier auprès des Renseignements (téléphone : 212 963 9999) où se trouve tel ou tel département ou bureau. Pour passer un appel d'un téléphone de l'ONU à un autre, il suffit de composer le numéro de poste qui commence par 3 ou 7 suivi des quatre derniers chiffres du numéro. Pour les numéros ayant le préfixe 212 963, composer le 3 puis les quatre derniers chiffres du numéro de téléphone, pour ceux dont le préfixe est le 917 367, composer le 7 puis les quatre derniers chiffres du numéro de téléphone.

Accès au Siège de l'Organisation des Nations Unies

- **Piétons** : L'entrée piétonne pour les délégations qui se rendent à la salle de l'Assemblée générale est située à l'angle de la Première Avenue et de la 45^e Rue Est. Les membres des délégations peuvent également utiliser les entrées situées au niveau de la 42^e Rue et de la 46^e Rue.
- **Véhicules** : Pour pouvoir entrer et stationner dans l'enceinte du Siège, les véhicules des missions doivent tous être pourvus des plaques d'immatriculation diplomatiques ONU (plaques « D ») ainsi que de la vignette électronique de la session de l'Assemblée générale en cours. (Pour tout complément d'information, voir la rubrique sur l'Administration du garage, à la page 97).

Toute personne se trouvant dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies est tenue de se conformer aux règles de sûreté et de sécurité, ainsi qu'aux règles et procédures de l'Organisation et des événements auxquels cette personne participe. Les actes perturbant le fonctionnement normal des activités relatives aux programmes de l'Organisation, tels que les démonstrations publiques, quelle que soit leur forme, entre autres l'habillement, les banderoles, les pancartes ou autres supports écrits ou visuels, ainsi que les sons vocaux ou enregistrés, les rassemblements ou manifestations de quelque nature que ce soit, y compris passifs, ne sont pas autorisés. Toute personne refusant de se conformer à ces règles ou à toute autre règle applicable peut être placée en détention temporaire, ou se voir refuser l'accès aux lieux ou en être expulsée, en application de la section 10 de l'Accord de Siège et de l'instruction administrative intitulée « Pouvoirs des agents de sécurité de l'Organisation des Nations Unies » ([ST/AI/2019/5](#)).

Cartes d'identité ONU et admission aux séances

Enregistrement des membres des délégations

Les cartes d'identité ONU délivrées aux membres des délégations pour les sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée générale et toutes les autres réunions inscrites au calendrier officiel et devant se tenir au Siège sont établies par le Groupe des cartes d'accès et d'identité, situé dans le bâtiment FF (320 East 45th Street), après autorisation du Service du protocole et de la liaison (téléphone : 212 963 7181).

Les demandes d'enregistrement pour les membres de délégations qui comptent assister à des réunions temporaires se font en ligne au moyen du système e-Registration, depuis le portail e-deleGATE (<https://edelegate.un.int>). La marche à suivre et une foire aux questions sont disponibles sur le site Web du Service du protocole et de la liaison (www.un.org/dgacm/fr/content/protocol/meetings).

Les membres des délégations officielles des organisations intergouvernementales (ayant le statut d'observateur) qui n'ont pas

de bureaux à New York doivent suivre la procédure d'accréditation précisée dans les lignes directrices à cet effet (eRegistration : guide d'utilisation pour les organisations intergouvernementales et les entités accréditées n'ayant pas de bureau à New York).

*Types de carte d'accès et d'identité*³

On trouvera ci-après les différents types de carte d'accès et d'identité qui peuvent être délivrés :

- Cartes d'accès « dignitaires » sans photo délivrées par le Service du protocole et de la liaison aux chefs d'État ou de gouvernement, aux vice-présidents et aux princes et princesses héritiers, ainsi qu'aux conjoints ;
- Cartes d'accès « dignitaires » avec photo délivrées par le Service du protocole et de la liaison aux vice-premiers ministres, aux ministres et aux présidents des parlements ainsi qu'aux conjoints ;
- Cartes de couleur or établies par le Groupe des cartes d'accès et d'identité pour les chefs de délégation ;
- Cartes bleues établies par le Groupe des cartes d'accès et d'identité pour tous les autres membres des délégations.

Délivrance de cartes d'identité ONU

Les personnes souhaitant obtenir une carte relevant des catégories ci-après peuvent faire une demande au moyen du système e-Registration (edelegate.un.int) en envoyant au Service du protocole et de la liaison un formulaire électronique dûment rempli, assorti – si nécessaire – d'une photographie :

- Chefs d'État ou de gouvernement, vice-présidents et princes et princesses héritiers, ainsi que les conjoints (photo non exigée) ;

³ Les cartes des représentants dont la photo est déjà dans le système informatique du Groupe des cartes d'accès et d'identité peuvent être remises à un membre de la mission sur présentation d'une carte d'identité ONU en cours de validité. Les cartes délivrées aux conjoints sont du même type que la carte principale. Les représentants dont la photo date de plus de cinq ans doivent télécharger une nouvelle photo ou se représenter au bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité pour en faire refaire une.

- Vice-premiers ministres, ministres et présidents des parlements, ainsi que les conjoints (une photo en couleur au format jpeg, prise sur fond blanc, est exigée) ;
- Membres des délégations officielles (une photo en couleur au format jpeg, prise sur fond blanc, est exigée).

Toutes les demandes doivent être présentées au moins deux jours ouvrables avant la date pour laquelle les cartes sont demandées, afin que les formalités puissent être faites et les cartes émises à temps. Les membres des délégations doivent communiquer leur date de naissance, leur numéro de passeport et le pays de délivrance du passeport dans la demande de carte d'identité ONU ; cette consigne prend effet immédiatement. Il convient de prévoir des délais supplémentaires avant et pendant le débat général et les réunions de haut niveau. La date limite de dépôt des demandes pour le débat de haut niveau (du 22 au 30 septembre 2024) est fixée au vendredi 13 septembre 2024. Pendant le débat de haut niveau, il sera nécessaire de présenter une seconde carte pour accéder à la salle de l'Assemblée générale et à d'autres parties des bâtiments. Pour plus d'informations, voir la note d'information à l'usage des délégations (A/INF/79/4)⁴.

Département de la sûreté et de la sécurité

	Téléphone	Bureau
<i>Centre des opérations de sécurité</i>	212 963 6666	NL 2B-044

Le Centre des opérations de sécurité assure un service 24 heures sur 24. Il peut être contacté au 212 963 6666 (poste 3 6666) pour toute demande d'accès aux bâtiments ou demande générale de renseignements.

Des membres du Groupe de la sécurité et de la lutte contre les incendies travaillent au Centre des opérations de sécurité. En cas d'incendie ou d'urgence médicale, composer en premier lieu le 911 (9 911 à partir d'un téléphone de l'ONU), puis contacter

⁴ Le document distribué sous la cote [A/INF/79/4/Rev.1](#) sera publié ultérieurement.

le Groupe de la sécurité et de la lutte contre les incendies au 212 963 5555 (poste 3 5555). Pour plus de détails, voir <https://iseek.un.org/nyc/emergencyNY> (en anglais uniquement).

	Téléphone	Bureau
Service des objets trouvés	917 367 8028	Centre des visiteurs

Le service des objets trouvés est situé dans le Centre des visiteurs de l'ONU au 801 1st Avenue (à l'angle de la 44^e rue) et traite toutes les demandes qui concernent les objets trouvés, de 9 heures à 17 heures, du lundi au vendredi. Entre 17 heures et 9 heures, les questions relatives aux objets trouvés sont traitées par le Groupe des services spéciaux.

	Téléphone	Bureau
<i>Groupe des services spéciaux</i>	212 963 7531	GA 1B 052

Le Groupe des services spéciaux est situé au premier sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale (bureau GA-1B-052) et traite toutes les demandes liées à la sécurité des dignitaires.

Renseignements

Il convient d'appeler les Renseignements (téléphone : 212 963 9999) pour obtenir :

- l'adresse et le numéro de téléphone de délégations ;
- le nom du service ou de la personne compétente pour répondre à des questions d'ordre technique ou à des questions de fond ;
- les numéros de bureau et de téléphone des services, médias et clubs de l'ONU.

Pour connaître le numéro de bureau ou de téléphone de fonctionnaires du Secrétariat, faire le « 0 ». (Pour tout complément d'information sur les services téléphoniques à l'ONU, voir [page 96](#)).

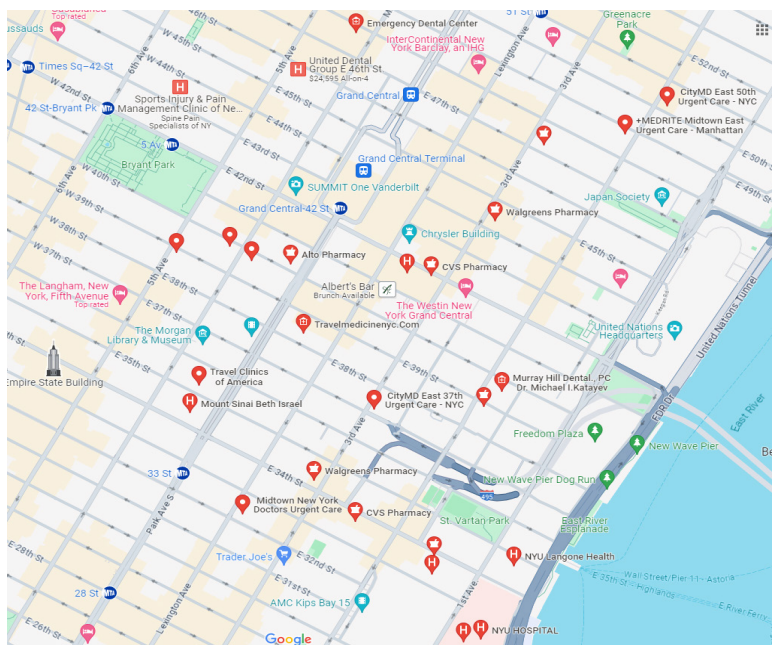
Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail

La Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail apporte une assistance médicale d'urgence sur place aux membres des délégations et des missions diplomatiques auprès de l'Organisation des Nations Unies. La clinique du Siège (rattachée à la Division) dispense des services de premiers secours en cas de blessure et des conseils relatifs à la santé en voyage ainsi qu'à l'accès aux prestataires locaux de services de soins (médecins, dentistes, pharmacies et hôpitaux, etc.).

Pendant le débat de haut niveau de l'Assemblée générale, des services médicaux d'urgence seront assurés dans les bâtiments principaux par la clinique du Siège, le personnel médical d'urgence de la ville de New York et les agents de sécurité de l'ONU.

En cas d'urgence médicale, appeler le Centre des opérations de sécurité (téléphone : 212 963 6666). Le Centre assurera la coordination avec la clinique du Siège, d'autres services d'assistance médicale et les services d'urgence du 911 le cas échéant.

Les personnes présentant une affection sans gravité sont invitées à se faire soigner dans l'un des nombreux établissements médicaux du quartier. La clinique du Siège dispense des services de premiers secours ou en cas de blessures physiques, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 heures au centre de consultation principal, qui se situe au cinquième étage du bâtiment du Secrétariat. Des services limités seront proposés par téléphone pendant les heures de bureau (tél.: 212 963 7090).



Service	Nom	Coordonnées
Consultations médicales (généralistes) dans le quartier autour du Siège et dépistage de la COVID-19	CityMD East 50 th Street	952 Second Avenue 212 271 4864 De 8 heures à 20 heures en semaine (de 9 à 17 heures le week-end)
	CityMD East 37 th Street	561 Third Avenue 212 729 4668 De 8 heures à 20 heures en semaine (de 9 à 17 heures le week-end)
	MedRite Midtown East Urgent Care	919 Second Avenue 212 935 3333 De 8 heures à 20 heures en semaine (de 9 à 18 heures le week-end)
	MedRite 5 th Avenue Urgent Care	437 Fifth Avenue 212 935 3333 De 8 heures à 20 heures en semaine (fermé le samedi et le dimanche)

Service	Nom	Coordonnées	
Urgences	Bellevue Hospital	Via le Centre de contrôle du Service de sécurité Poste 3 6666	Urgences : 462 First Avenue 212 562 4141
	NYU Langone Health		Urgences : 570 First Avenue 212 263 5550
	New York Presbyterian Weill Cornell		Urgences : 525 E 68 th Street 212 746 5454
Urgences ophtalmologiques	New York Eye and Ear Infirmary of Mount Sinai	South building, 310 East 14 th Street (3 ^e étage) 212 979 4500 De 8 heures à 16 heures	
Urgences dentaires	Murray Hill Dental – D ^r Michael Katayev	300 East 40 th Street, suite B 212 905 0081 ou 212 518 3375	
	Emergency Dentist NYC	100 E 12 th Street 646 336 8478	
	Emergency Dental Center	18 East 48 th Street (bureau 1702) 646 992 0930 ou 212 750 1603	
	Emergency Dentistry NY	141 W 20 th Street 718 952-0302	
Maladies infectieuses	Mount Sinai Union Square	10 Union Square East, suite 3H 212 420 2000	
	Bellevue Virology Clinic	462 First Avenue 212 562 4038	
	Travel Medicine NYC	109 East 38 th Street 212 725 0580	
	Weill Cornell Medicine	1305 York Avenue (4 ^e étage) 646 962 8747	
Dépistage de la COVID-19	Medical Offices of Manhattan	211 E 51 st Street 212 398 1709	
	LEAA Health	509 Fifth Avenue 866 275 7594	

Service	Nom	Coordonnées
Pharmacies	Duane Reade	711 Third Avenue (de 8 heures à 19 heures) 212 599 4351
		300 E 39th Street (de 9 heures à 19 heures) 212 599 7492
		155 E 34th Street (24 heures sur 24) 212 683 3042
Pharmacies	CVS	757 Third Avenue (de 9 heures à 19 heures) 212 758 2503
		969 Second Avenue (de 9 heures à 19 heures) 212 935 1819
		150 E 42nd Street (de 9 heures à 21 heures) (212) 661-8139
Pharmacies	Diplomat Chemists	800 Second Avenue (de 9 heures à 19 heures) 347 566 2888

Service du protocole et de la liaison

Le Service du protocole et de la liaison fait partie du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

	Téléphone	Adresse électronique	Bureau
Beatrix Kania <i>Chef du protocole</i>	212 963 7171	beatrix.kania@un.org	S-0208
..... <i>Chef adjoint(e) du protocole</i>	S-0212
Aicha Benmansour <i>Fonctionnaire hors classe du protocole</i>	917 367 8268	aicha.benmansour@un.org	S-0202
Fariz Mirsalayev <i>Fonctionnaire du protocole</i>	212 963 7177	mirsalayev@un.org	S-0205

	Téléphone	Adresse électronique	Bureau
Junmo Gu <i>Expert associé auprès du Service du protocole</i>	212 963 6536	junmo.gu@un.org	S-0203
Wai Tak Chua <i>Enregistrement aux réunions et accès</i>	212 963 7181	chuaw@un.org	S-0213
Hans Grohmann <i>Livre bleu</i>	212 963 2938	grohmann@un.org	S-0211

Pour obtenir des renseignements sur les attributions des fonctionnaires du protocole, notamment sur les États Membres, États observateurs et organisations intergouvernementales qui relèvent de leurs attributions, ainsi que des informations détaillées sur l'enregistrement des représentantes et représentants et des membres du personnel, consulter le site Web du Service du protocole et de la liaison (www.un.org/dgacm/fr/content/protocol).

Pouvoirs

Pour les sessions de l'Assemblée générale, les pouvoirs des représentantes et représentants (émanant de la ou du Chef de l'État ou du gouvernement ou de la ou du Ministre des affaires étrangères) doivent être communiqués au Secrétaire général une semaine avant l'ouverture de la session, si possible.

Une copie numérisée des pouvoirs ainsi que des autres documents indiquant les noms des représentantes et représentants (lettres et notes verbales des missions permanentes, par exemple) devra être envoyée uniquement au moyen de la plateforme en ligne e-Credentials, accessible depuis le portail e-delegate (edelegate.un.int). Les copies numérisées des pouvoirs envoyées par courriel ne seront pas acceptées. Seul l'original sur papier des pouvoirs en bonne et due forme doit être remis au Bureau des affaires juridiques, situé au 36^e étage du bâtiment du Secrétariat.

Livre bleu (Missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies)

On trouve dans le *Livre bleu* la liste du personnel diplomatique des États Membres, du personnel des organisations intergouvernementales accréditées auprès de l'ONU en tant qu'observateurs et du personnel des bureaux de liaison des institutions spécialisées et des organisations associées. Lorsqu'il y a des mouvements de personnel diplomatique et des changements d'adresse, de numéro de téléphone, de numéro de télécopie, de date de fête nationale, etc., ces changements sont incorporés à la version en ligne du *Livre bleu* aussitôt que le Service du protocole et de la liaison en a été notifié par une mission.

Site Web du Service du protocole et de la liaison

On trouve sur le site Web du Service du protocole et de la liaison la dernière version du *Livre bleu*, ainsi que la liste des Chefs d'État ou de gouvernement et des Ministres des affaires étrangères, et celle des hauts fonctionnaires des Nations Unies. Le site donne aussi accès au Manuel de protocole de l'Organisation et à d'autres informations utiles (www.un.org/dgacm/fr/content/protocol).

II. Assemblée générale, grandes commissions de l'Assemblée, Conseil économique et social et autres organes

L'Assemblée générale

On trouvera des renseignements sur l'Assemblée générale à l'adresse suivante : www.un.org/fr/ga.

Président de l'Assemblée générale

Philemon Yang (Cameroun)

Le 6 juin 2024, l'Assemblée générale a élu, en application de l'article 30 de son Règlement intérieur, le Président pour la soixante-dix-neuvième session.

Bureau de la présidence de l'Assemblée générale

Le bureau de la présidence se trouve au premier étage du bâtiment des conférences.

	Téléphone	Adresse électronique	Bureau
Bureau de la présidence	212 963 7555	opga@un.org	CB-0246
Porte-parole	212 963 6274		S-0244

Vice-Présidence de l'Assemblée générale

Le 6 juin 2024, l'Assemblée générale a élu, en application de l'article 30 de son Règlement intérieur, les 21 pays qui assureront la vice-présidence à la soixante-dix-neuvième session.

1. Algérie	10. Guatemala	16. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
2. Angola	11. Italie	17. Sénégal
3. Autriche	12. Kirghizistan	18. Thaïlande
4. Barbade	13. Madagascar	19. Tonga
5. Chine	14. Micronésie (États fédérés de)	20. Turkménistan
6. États-Unis d'Amérique	15. République de Moldova	21. Venezuela (République bolivarienne du)
7. Fédération de Russie		
8. France		
9. Ghana		

Dispositions prises par le Secrétariat pour l'Assemblée générale

Le Secrétaire général agit à toutes les séances de l'Assemblée générale en sa qualité de Chef de l'administration de l'Organisation.

Le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, Movses Abelian, assure la bonne marche de l'ensemble des travaux du Secrétariat intéressant l'Assemblée générale.

La Directrice de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social coordonne les travaux du Secrétariat se rapportant à la session. Elle est en outre responsable du service des séances plénières et des séances du Bureau de l'Assemblée générale.

Les questions ayant trait aux travaux de l'Assemblée générale doivent être adressées à la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

Directrice

Ruth de Miranda

demiranda@un.org

Service des affaires de l'Assemblée générale

Chef

Kenji Nakano

nakano@un.org

Sangeeta Sharma

sharma7@un.org

Svetlana Emelina Sarte

emelina@un.org

Rukshan Perera

perera2@un.org

Wannes Lint
lint@un.org

Gal Buyanover
gal.buyanover1@un.org

Rommel Maranan
maranan@un.org

Liste des orateurs et oratrices

Carlos Galindo
galindo@un.org

Informations concernant les élections durant les séances plénières et la présentation des candidatures⁵

Gal Buyanover
gal.buyanover1@un.org

Rommel Maranan
maranan@un.org

Les fonctionnaires susmentionnés ne s'occupent que des questions concernant les séances plénières de l'Assemblée générale et les séances du Bureau.

Séances plénières de l'Assemblée générale et séances du Bureau

Calendrier. Le projet de programme de travail des séances plénières pour la session est présenté dans le rapport du Secrétaire général sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/78/900). Il n'existe pas de programme de travail déterminé à l'avance pour les séances, officielles et informelles, de l'Assemblée réunie en plénière devant se tenir lors de la reprise de

⁵ Les informations sur les candidatures présentées par les États Membres pour la session peuvent être consultées dans le module « e-Candidatures and Elections », qui est accessible depuis le portail e-deleGATE (edelegate.un.int).

la session (1^{er} janvier 2025-septembre 2025). Les séances seront annoncées dans le *Journal des Nations Unies* lorsqu'elles auront été programmées.

Ordre du jour. L'ordre du jour provisoire de la session est paru sous la cote [A/79/150](#) et la liste préliminaire annotée sous les cotes [A/79/100](#) et [A/79/100/Add.1](#). Une fois que l'Assemblée générale l'aura adopté, l'ordre du jour paraîtra sous la cote [A/79/251](#) (voir le document [A/79/252](#) pour la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour).

Liste des orateurs et oratrices. Les chargés de liaison des missions permanentes sont priés de procéder à l'inscription des orateurs et oratrices auprès du Service des affaires de l'Assemblée générale en utilisant le système e-Speakers accessible depuis le portail e-deleGATE (edelegate.un.int). Pour obtenir de l'aide concernant l'inscription des orateurs et oratrices, envoyer un courriel à gaspeakerslist@un.org et à galindo@un.org.

Projets de résolution et de décision. Pour déposer un projet de résolution ou de décision en vue d'une séance plénière, consulter la marche à suivre en la matière à l'adresse suivante : www.un.org/fr/ga/pdf/guidelines_preparation_co-sponsorship_proposals_submission_GA78_FR.pdf.

Réunions de haut niveau et débat général. Une note d'information à l'usage des délégations portant sur les modalités prévues pour les réunions de haut niveau et le débat général est parue sous la cote [A/INF/79/4](#)⁶.

Autres documents utiles. D'autres informations sur l'organisation de la session (sur la conduite des séances, la longueur des déclarations, les explications de vote, le droit de réponse, les motions d'ordre, les déclarations de clôture, les comptes rendus de séance, les résolutions, la documentation, les questions se rapportant au budget-programme, les manifestations et réunions commémoratives, les conférences spéciales, etc.) paraîtront dans le mémorandum du Secrétaire général ([A/BUR/79/1](#)). Le rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des

⁶ Le document distribué sous la cote [A/INF/79/4/Rev.1](#) sera publié ultérieurement.

travaux de l'Assemblée générale⁷ contient, entre autres choses, un tableau des résolutions de l'Assemblée générale se rapportant à la revitalisation des travaux de celle-ci.

Portail e-deleGATE et Espace Plénière (Plenary Place)

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a centralisé sur le portail e-deleGATE (edelegate.un.int) les services numériques mis à la disposition des membres des délégations. Ce portail, qui est protégé par mot de passe, contient des liens vers des informations générales (par exemple, les documents officiels, le *Journal des Nations Unies* et *ONU Info*) et donne accès à toutes sortes de services, dont l'enregistrement en ligne des membres des délégations qui participent aux réunions (e-Registration), l'inscription sur la liste des orateurs et oratrices (e-Speakers), la soumission de projets de résolution de l'Assemblée générale, de ses grandes commissions et de ses organes subsidiaires et la possibilité de s'en porter auteur (e-Proposals), ainsi que la communication de lettres adressées par le Président de l'Assemblée générale aux représentants et observateurs permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York (Espace Plénière).

L'accès au portail e-deleGATE est géré par des administrateurs dans chaque mission permanente ; ce sont eux qui donnent aux représentants de leur mission l'autorisation d'accéder à telle ou telle partie du portail et qui créent de nouveaux accès via le module de gestion. Les nouveaux représentants sont priés de prendre contact avec l'administrateur(trice) de leur mission pour obtenir l'accès au portail. Pour toute question, les administrateurs peuvent envoyer un courriel à l'adresse missions-support@un.int.

Les questions concernant telle ou telle commission doivent être envoyées au secrétariat de la commission concernée, tandis que les questions concernant la plénière et le portail dans son ensemble doivent être adressées au Service des affaires de l'Assemblée générale (gaab@un.org).

⁷ Voir aussi www.un.org/fr/ga/revitalization.

Grandes commissions de l'Assemblée générale

La Première Commission, la Deuxième Commission, la Troisième Commission, la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), la Cinquième Commission et la Sixième Commission ont élu, en application de l'article 30 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, leurs présidents respectifs pour la session. Prière de se reporter à la rubrique correspondante pour obtenir des précisions.

La responsabilité des activités concernant les grandes commissions, comités et autres organes incombe aux représentants du Secrétaire général auprès de ces commissions et comités. Les secrétaires des grandes commissions, comités et autres organes de l'Assemblée générale dont le nom est aussi indiqué ci-après sont détachés par des services ou bureaux du Secrétariat.

Première Commission

Présidente : Maritza Chan Valverde (Costa Rica)

Secrétaire de la Première Commission
Sonia Elliott (elliotts@un.org)

Deuxième Commission

Président : Muhammad Abdul Muhith (Bangladesh)

Secrétaire de la Deuxième Commission
Emer Herity (herity@un.org)

Troisième Commission

Président : Zéphyrin Maniratanga (Burundi)

Secrétaire de la Troisième Commission
Ziad Mahmassani (mahmassani@un.org)

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Présidente : Sanita Pavļuta-Deslandes (Lettonie)

Secrétaire de la Quatrième Commission
Jullyette Ukabiala (ukabiala@un.org)

Cinquième Commission

Présidente : Egriselda López (El Salvador)

Secrétaire de la Cinquième Commission
Lionel Berridge (fifthcommittee@un.org)

Sixième Commission

Président : Rui Vinhas (Portugal)

Secrétaire de la Sixième Commission
Arnold Pronto (pronto@un.org)

Conseil économique et social

La session en cours du Conseil économique et social se déroule du 25 juillet 2024 au 30 juillet 2025. Les membres du Bureau du Conseil ont été élus pour la session de 2025 (voir la décision 2025/200). Le rôle du Bureau est d'organiser les travaux de la session (voir la résolution 2025/1 sur l'organisation des travaux de la session de 2025 du Conseil), avec l'aide du Secrétariat (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et Département des affaires économiques et sociales). Pour tout complément d'information, consulter la page Web du Conseil (www.un.org/ecosoc/fr) et le portail e-deleGATE.

Bureau de la présidence

Le bureau de la présidence se trouve au premier étage du bâtiment des conférences (CB-0225).

Dispositions prises par le Secrétariat pour le Conseil économique et social

La Chef du Service des affaires du Conseil économique et social (Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) coordonne les travaux du Conseil et assume la responsabilité directe de la gestion des séances plénières et des forums organisés par le Conseil ainsi que des réunions des organes subsidiaires du Conseil.

La responsabilité fonctionnelle de l'exécution des travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires incombe à la Directrice du Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et de la coordination au service du développement durable (Département des affaires économiques et sociales), qui en assure la coordination.

Séances plénières du Conseil économique et social

Service des affaires du Conseil économique et social (Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social)

Chef de service et secrétaire du Conseil

Emer Herity (herity@un.org)

Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et de la coordination au service du développement durable (Département des affaires économiques et sociales)

Directrice

Lotta Tahtinen (tahtinen@un.org)

Autres organes

Commission de vérification des pouvoirs

Secrétaire de la Commission

Vita Onwuasoanya (ecredentials@un.org)

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Secrétaire exécutive

Felista Ondari (ondari@un.org)

Comité des contributions

Secrétaire du Comité
Sharon Borsits (borsits@un.org)

Comité des conférences

Secrétaire du Comité
Xin Tong-Maywald (tongx@un.org)

III. Services de conférence

Service des séances et de la documentation

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est chargé de fournir les services suivants pour les séances qui se tiennent dans les salles de conférence situées dans le bâtiment de l'Assemblée générale et dans le bâtiment des conférences :

- Planification et programmation des séances
- Service dans les salles de conférence
- Interprétation
- Services de documentation et de publication :
 - ♦ Édition
 - ♦ Traduction
 - ♦ Traitement de texte et publication assistée par ordinateur
 - ♦ eStatements
 - ♦ Reproduction
 - ♦ Distribution
 - ♦ Procès-verbaux et comptes rendus de séance officiels

Pour tout renseignement d'ordre général concernant la tenue de séances et les services connexes, s'adresser à la Section de la gestion des réunions (gmeets@un.org).

Pour tout renseignement d'ordre général concernant la documentation, s'adresser à la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Pour tout renseignement d'ordre général concernant l'impression et la distribution des documents, eStatements et les services connexes, s'adresser à la Section de l'appui aux réunions (chiefmss-dgacm@un.org).

Programme des réunions

Le programme des réunions est établi par la Section de la gestion des réunions. Le programme quotidien des réunions est publié en ligne dans le *Journal des Nations Unies*.

Tous les clients habilités à réserver des salles de conférence et des services de séance, dont les missions permanentes et les entités des Nations Unies, sont priés d'envoyer une demande au moyen de gMeets, le système de guichet unique pour la réservation des salles et les services connexes au Siège (<https://conferences.unite.un.org/gmeets>, en anglais uniquement). Il convient de remplir tous les champs obligatoires et de répondre aux questions préalables. La Section de la gestion des réunions passe en revue les demandes et envoie les confirmations. Pour savoir où en est une demande, il suffit de consulter la rubrique « All my requests » sur le portail. Pour tout complément d'information, contacter la Section de la gestion des réunions (gmeets@un.org). Pour toute assistance technique portant sur le portail gMeets et les comptes d'utilisateurs, contacter le service d'assistance (gmeets-helpdesk@un.org).

Horaire des séances

Les séances du matin ont normalement lieu de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures. Des réunions peuvent se tenir à l'heure du déjeuner, de 13 h 15 à 14 h 30. Il convient cependant de préciser que, faute de capacités, aucun service d'interprétation n'est assuré pour les réunions non prescrites et non officielles, pour les points de presse, ni pour les réunions se tenant à l'heure du déjeuner.

Ponctualité. Les demandes étant nombreuses et les installations disponibles en nombre limité, il est indispensable que les séances commencent à l'heure prévue et que les horaires susmentionnés soient strictement respectés. Les délégations sont donc instamment priées d'arriver à l'heure aux séances. Dans sa résolution 59/313 du 12 septembre 2005, l'Assemblée générale a vivement engagé tous les présidents de séance à ouvrir les séances à l'heure. Les délégations sont également priées de terminer leurs réunions et de libérer les salles de conférence dans

les délais prévus afin qu'il y ait suffisamment de temps pour préparer les réunions suivantes.

Programmation des séances. Il est souhaitable que les séances portant sur des questions connexes se tiennent l'une après l'autre lorsque cela est possible, de façon à tirer parti au mieux des services disponibles. Toutefois, pour faciliter la transition, il faut ménager un minimum de 30 minutes entre des séances qui portent sur des questions différentes.

Annulations. Dans l'hypothèse où une séance programmée serait annulée, les organisateurs sont priés d'en informer immédiatement la Section de la gestion des réunions, afin qu'elle puisse réaffecter les ressources.

Il ne sera donné suite aux demandes de services d'interprétation provenant de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres et aux autres demandes que si des ressources affectées aux services de conférence se libèrent. Il en sera de même pour les services d'interprétation destinés aux séances informelles. Il convient de noter que les services d'interprétation ne peuvent être fournis que de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, du lundi au vendredi.

Les personnes qui participent à distance à des réunions avec services d'interprétation sont invitées à suivre les indications figurant dans le document « Conditions d'une participation à distance concernant les réunions multilingues de l'ONU », publié par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et disponible à l'adresse www.un.org/dgacm/fr/content/conditions-d%E2%80%99une-participation-%C3%A0-distance-concernant-les-r%C3%A9unions-multilingues-de-l%E2%80%99onu.

Autres informations sur l'utilisation des locaux par les entités des Nations Unies et les États Membres

Afin de garantir le bon déroulement des réunions inscrites au calendrier officiel des conférences et réunions de l'ONU et de celles des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, et afin de limiter l'usure du matériel dans les salles de

conférence, l'utilisation de ces salles et de la salle de l'Assemblée générale pour des événements autres que les manifestations officielles de l'Organisation doit se faire selon les modalités prévues par l'instruction administrative portant sur l'utilisation de locaux au Siège à New York pour des réunions, conférences, manifestations et expositions (ST/AI/2019/4). Celle-ci donne des directives actualisées sur l'utilisation des locaux de l'ONU, notamment des salles de conférence, l'accent étant mis sur le caractère non commercial des réunions et manifestations prévues, ainsi que sur les responsabilités des organisateurs.

Utilisation du matériel électronique de l'ONU et précautions à prendre

Il est rappelé aux membres des délégations et aux autres personnes qui participent aux réunions qu'il est strictement interdit d'apporter de la nourriture ou des boissons dans les salles de conférence, et ce, pour éviter d'endommager accidentellement les systèmes de gestion des conférences et d'interprétation simultanée, entre autres. Les microphones, les cadrans de sélection, les boutons de vote et les écouteurs sont des dispositifs électroniques fragiles, qui doivent être utilisés avec précaution. La présence d'un téléphone portable près d'un microphone peut nuire à la qualité du son.

Utilisation d'appareils photo et de téléphones portables

Il est également demandé aux représentantes et représentants de s'abstenir de passer ou d'accepter des appels téléphoniques pendant les séances.

Disposition des places dans les salles de conférence

Le 6 juin 2024, la délégation du Yémen a été tirée au sort par le Secrétaire général pour occuper la première place dans la salle de l'Assemblée générale à la soixante-dix-neuvième session.

Elle occupera donc, dans la première travée, le premier siège à droite du Président, la place des autres délégations suivant l'ordre alphabétique anglais du nom du pays représenté, selon la pratique établie et sous réserve de la disposition énoncée au paragraphe k) de l'annexe de la résolution ES-10/23. La disposition des places est la même pour les grandes commissions.

Les délégations pourront obtenir une copie électronique du diagramme indiquant la disposition des places en envoyant un courrier électronique au Chef de la Section de l'appui aux réunions (chiefmss-dgacm@un.org).

Les demandes de places accessibles présentées par les délégations en application des paragraphes 33, 34, 36 et 37 de la résolution 73/341 de l'Assemblée générale doivent être envoyées au secrétariat de l'organe intergouvernemental concerné.

Journal des Nations Unies

Le *Journal des Nations Unies* est établi par le Groupe du Journal, qui travaille de 9 h 30 à 18 heures pendant la partie principale de la session de l'Assemblée générale.

Le *Journal* paraît du lundi au vendredi, sauf jours fériés. En application de la résolution 71/323 de l'Assemblée générale et de l'article 55 du Règlement intérieur de l'Assemblée, tous les contenus se rapportant aux séances, dont les aperçus, sont publiés tout au long de l'année dans les six langues officielles de l'Organisation (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe).

Une version numérique multilingue, compatible avec smartphones et tablettes, est disponible à l'adresse journal.un.org/fr. La dernière version PDF du *Journal* numérique peut être téléchargée et imprimée depuis le site Web du *Journal*, dans les six langues officielles, en cliquant sur « Télécharger PDF ». Le *Journal* est également accessible depuis le site Web de l'Organisation et le Système de diffusion électronique des documents (Sédoc) (documents.un.org), sur X (@Journal_UN_ONU, en anglais uniquement) et sur Facebook (www.facebook.com/UNJournal.Official, en anglais uniquement), ou au moyen du service d'abonnement électronique aux documents de l'ONU (pour s'abonner, se rendre sur le site undocs.org/fr).

Le *Journal* contient des informations sur les réunions de la journée et les réunions à venir, à savoir :

- Séances (les aperçus sont ajoutés après les séances, le cas échéant) ;
- Consultations ;
- Autres réunions ;
- Réunions à venir ;
- Autres événements ;
- Conférences et sommets ;

Également dans la version numérique :

- Informations actualisées en temps réel sur les séances ;
- Liste quotidienne des documents ;
- Déclarations faites par les États Membres aux séances officielles ;
- Signatures et ratifications (traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général) ;
- Informations sur les conférences de presse ;
- Audiences de la Cour internationale de Justice tenues à La Haye ;
- Généralités ;
- Calendrier mondial des conférences et des réunions.

Grâce au *Journal des Nations Unies*, il est possible de télécharger, au format PDF, le programme des réunions de la journée, ainsi que des fichiers individuels pour chacune des séances dans lesquels figurent de nombreuses informations sur la séance, comme l'ordre du jour, la documentation connexe, les déclarations (eStatements), l'aperçu, les documents officiels, le lien vers le Webcast correspondant et les communiqués de presse.

Les informations relatives aux consultations et à d'autres réunions et manifestations doivent être communiquées par courrier électronique à l'adresse journal@un.org. L'heure limite de soumission des informations à paraître dans le *Journal* du lendemain est 16 heures. Les informations qui concernent les autres activités doivent être envoyées avant 16 heures au moins deux jours à l'avance.

Les informations relatives aux manifestations organisées par les missions permanentes et les missions d'observation auprès de l'ONU doivent être communiquées par courrier électronique au Groupe du Journal (journal@un.org), avant 16 heures au moins deux jours à l'avance, à l'aide du formulaire suivant : <https://cdn.unmeetings.org/OtherEvents/OtherEventsRequestForm.docx> (en anglais uniquement).

La rubrique « Autres événements » du *Journal* est exclusivement réservée aux annonces des missions permanentes et des missions d'observation auprès de l'ONU. L'Organisation ne revoit ni n'évalue de quelque manière que ce soit les messages qui y sont postés, et décline toute responsabilité à cet égard. Les missions permanentes ou missions d'observation publiant des messages dans cette rubrique en sont les seules responsables. Ces messages paraîtront uniquement dans la langue dans laquelle ils ont été soumis.

Déclarations prononcées en séance plénière ou devant une grande commission

Il est demandé aux délégations d'envoyer le texte de leur déclaration (en format PDF et Microsoft Word, dans la mesure du possible) par courrier électronique à la rubrique eStatements du *Journal* (estatemments@un.org), suffisamment longtemps avant la séance et au plus tard deux heures à l'avance. Les textes soumis sur papier ne seront pas acceptés. Il convient d'indiquer en objet du courrier électronique et dans l'entête de la déclaration le titre de la séance et le nom de l'intervenant(e), ainsi que le point de l'ordre du jour correspondant. La déclaration ne sera pas mise en ligne avant d'avoir été prononcée.

Seules les déclarations effectivement prononcées lors d'une séance seront mises en ligne dans la rubrique eStatements du *Journal*.

Toute question concernant eStatements peut être adressée au Chef de la Section de l'appui aux réunions (chiefmss-dgacm@un.org).

Interprétation

Pour ce qui est des séances bénéficiant de services d'interprétation, les déclarations prononcées dans l'une des six langues officielles de l'Organisation sont interprétées dans les autres. Les orateurs sont priés de prononcer leur déclaration à une cadence raisonnable. Même s'ils disposent de plus en plus souvent d'un temps de parole limité, les intervenants sont priés de s'exprimer, dans la mesure du possible, à une cadence normale pour que les interprètes puissent rendre les déclarations de manière fidèle et complète. Lorsque les orateurs accélèrent leur débit pour respecter le temps de parole qui leur est imparti, la qualité de l'interprétation risque d'en souffrir. Il est conseillé de ne pas dépasser une cadence comprise entre 100 et 120 mots à la minute en anglais.

Afin de faciliter la fourniture des services d'interprétation, de procès-verbaux de séance et de comptes rendus analytiques, les délégations sont priées d'envoyer le texte de leurs déclarations (de préférence aux formats Microsoft Word et PDF) par courriel à l'adresse estatements@un.org. Il conviendra d'indiquer, en objet du message électronique et dans l'en-tête de la déclaration, la séance concernée, le point de l'ordre du jour et le nom de l'orateur ou de l'oratrice. La déclaration doit être soumise bien avant la séance et au plus tard deux heures avant qu'elle ne soit prononcée, et ne doit pas être soumise sur support papier. Les déclarations ne seront pas mises en ligne avant d'avoir été prononcées.

Tout orateur ou oratrice peut prendre la parole dans une langue autre que l'une des langues officielles. Dans ce cas, en application de l'article 53 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la délégation concernée doit fournir les services d'un ou d'une interprète qui assurera l'interprétation de la langue non officielle vers l'une des langues officielles. Il est possible de demander des arrangements exceptionnels en matière d'interprétation bidirectionnelle pour les chefs d'État ou de gouvernement. Toutefois, il ne sera possible d'accueillir sur place que peu d'interprètes de langues non officielles. Les délégations qui souhaitent fournir leurs propres interprètes pour des langues non officielles sont

priées d'en informer la Section de la gestion des réunions suffisamment à l'avance par courriel (gmeets@un.org), avec copie au Service d'interprétation (is-unhq@un.org) et à la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence (request-for-services@un.org). La Section de la gestion des réunions donnera des instructions supplémentaires.

Traductions écrites de déclarations prononcées dans les langues officielles

Lorsqu'une délégation donne une traduction écrite de sa déclaration, elle doit indiquer sur la première page du texte s'il est « à lire tel quel » ou s'il est « à vérifier au prononcé ». Pour les textes fournis dans plusieurs langues officielles, la délégation doit indiquer clairement lequel doit être considéré comme le texte officiel.

Lecture du texte tel quel. Les interprètes suivront la traduction fournie. En conséquence, les modifications, dont les omissions et les ajouts, que l'orateur ou oratrice pourrait apporter au texte ne seront vraisemblablement pas rendues dans l'interprétation.

Lecture avec vérification au prononcé. Les interprètes suivront l'orateur ou oratrice et non la traduction fournie. Si l'orateur ou oratrice s'écarte du texte, la délégation doit savoir que l'interprétation entendue dans la salle ne correspondra pas nécessairement à la traduction qu'elle pourra avoir distribuée à l'assistance et à la presse.

Microphones

Les microphones ne commencent à fonctionner que lorsque les représentants ont été invités à prendre la parole et qu'ils ont appuyé sur le bouton. Pour que leurs interventions puissent être enregistrées et interprétées au mieux, les orateurs doivent parler directement et distinctement devant le microphone, surtout lorsqu'il s'agit de chiffres, de citations ou de termes très techniques ou lorsqu'ils lisent un discours rédigé à l'avance. Ils sont en outre priés d'éviter de tapoter le microphone pour vérifier qu'il fonctionne, de tourner les pages, et de passer ou de prendre des appels téléphoniques. Il est aussi demandé aux représentants

d'éviter d'éloigner le micro de leur bouche pendant leur prise de parole, dans la mesure où ce déplacement affecte le son transmis aux interprètes, au public se trouvant dans la salle, et au reste du monde si la séance est diffusée en direct sur le Web.

Procès-verbaux et comptes rendus de séance

Des comptes rendus écrits sont établis pour les séances plénières des organes principaux, les séances des grandes commissions de l'Assemblée générale et, de façon limitée et sélective, les séances de certains autres organes. Il peut s'agir soit de procès-verbaux de séance (PV) soit de comptes rendus analytiques (SR). Ces documents sont établis par le Secrétariat ; les délégations peuvent y apporter des rectifications, conformément à ce que prévoit le règlement intérieur de l'organe concerné, mais les rectifications qui ajoutent au sens du discours réellement prononcé ou le modifient ne peuvent être acceptées.

- Les procès-verbaux de séance relatent les débats dans leur intégralité. Ils comportent une traduction des discours prononcés dans les autres langues ainsi qu'une transcription éditée des discours prononcés dans la langue utilisée dans le procès-verbal.
- Les comptes rendus analytiques relatent les débats sous une forme concise et abrégée. Ils résument les vues des orateurs et oratrices et n'ont pas pour objet de reproduire textuellement chacune des interventions.
- Les délégations doivent savoir que toute partie d'une déclaration écrite qui n'est pas effectivement lue en séance n'apparaîtra pas dans le compte rendu de ladite séance. Les membres des délégations qui soumettent des déclarations écrites dans l'une des six langues officielles de l'Organisation sont priés d'en fournir une version au format Microsoft Word (en plus d'une version au format PDF) afin de faciliter la production des procès-verbaux de séance et des comptes rendus analytiques.
- L'établissement des procès-verbaux et comptes rendus analytiques pour les organes de l'ONU est réglementé par un certain nombre de décisions de l'Assemblée générale ou d'autres organes principaux.

- La rubrique « Aperçu » du *Journal* présente brièvement le contenu de la séance à titre de référence.

Il existe également des enregistrements audiovisuels des débats des séances, lesquels peuvent être visionnés (voir [page 91](#)).

Rectifications à apporter à des procès-verbaux de séance ou comptes rendus analytiques

- **Les rectifications à apporter à des procès-verbaux de séance** sont à communiquer au ou à la Chef du Service de la rédaction des procès-verbaux de séance (verbatim@un.org).
- **Les rectifications à apporter à des comptes rendus analytiques** sont à communiquer à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les rectifications doivent être apportées en respectant ce qui est indiqué dans la note de bas de page apparaissant sur la première page des procès-verbaux de séance et des comptes rendus analytiques. Si elles sont apportées sur le texte d'un exemplaire papier du document à corriger, la première page du document rectifié doit porter la signature et le titre d'un membre autorisé de la délégation intéressée.

Les délégations sont priées de veiller à ce que les rectifications apportées à la main soient écrites lisiblement et d'indiquer de façon précise à quel endroit elles doivent être insérées.

Les rectifications du texte des procès-verbaux de séance ne doivent viser que des erreurs ou omissions concernant des déclarations effectivement prononcées ; elles ne peuvent porter que sur le texte de la langue dans laquelle elles ont été prononcées. Lorsqu'une demande de rectification est présentée, il est procédé à un contrôle au moyen de l'enregistrement audiovisuel de l'intervention en question.

Les rectifications du texte des comptes rendus analytiques ne doivent ni porter sur le style ni comprendre de longs passages ajoutés qui rompraient l'équilibre général du compte rendu.

Le texte d'un discours ne doit pas être communiqué en lieu et place de rectifications.

Publication de rectifications

La version corrigée des procès-verbaux ou des comptes rendus des séances des organes de l'ONU est publiée dans le Système de diffusion électronique des documents (documents.un.org).

Les questions relatives à la documentation de l'Assemblée générale doivent être adressées à la Section de la gestion des documents.

Section de la gestion des documents

	Adresse électronique
Section de la gestion des documents	dms@un.org
<i>Chef</i> Deirdre Durrance	durrance@un.org

Documents

Traduction et reproduction des documents

Les délégations qui désirent soumettre des documents à un organe de l'ONU pour examen doivent les adresser au Secrétaire général ou au secrétariat de l'organe intéressé. Le personnel de la Section de la gestion des documents n'est pas autorisé à recevoir directement des délégations des documents à traduire ou à reproduire.

Les diverses catégories de documents sont les suivantes :

- Série « Distribution générale » ;
- Série « Distribution limitée ». Dans la cote des documents de cette série, le numéro d'ordre est précédé de la lettre « L ». Il s'agit de documents à caractère temporaire (projets de résolution et amendements, par exemple). Des dispositions spéciales ont été prévues pour que de tels documents, présentés pendant une séance pour être utilisés sur-le-champ, soient traduits et reproduits immédiatement à titre de version préliminaire portant la mention « Provisoire » ; dans ce cas, ils sont distribués en anglais

uniquement aux participants. Le texte définitif et ses traductions sont publiés ultérieurement ;

- Série « Diffusion restreinte ». Dans la cote des documents de cette série, le numéro d'ordre est précédé de la lettre « R ». Il s'agit uniquement de documents qui, étant donné la nature de leur contenu, ne sont pas rendus publics au moment de leur parution ; ces documents ne sont pas publiés sur le Sédoc (documents.un.org) ;
- Les documents de séance et les documents de travail, désignés respectivement par les lettres « CRP » et « WP ». Ce sont des documents non officiels ; ils restent en anglais ou dans la langue d'origine s'ils ont été établis dans une autre langue. Ils sont utilisés au cours d'une séance ou de plusieurs séances et ne sont distribués qu'aux participants et aux autres personnes intéressées qui assistent aux séances au cours desquelles ils sont examinés. Le secrétariat des organes compétents peut mettre ces documents sur son site Web ou les rendre accessibles par d'autres moyens électroniques. Ces documents ne sont pas publiés sur le Sédoc.

Distribution des documents à l'intention des délégations

Les délégations peuvent retirer au guichet situé au niveau 1B du bâtiment de la Bibliothèque un nombre déterminé à l'avance d'exemplaires des documents qui sont publiés au Siège. Les délégations qui souhaitent modifier le nombre de documents à retirer doivent le faire par écrit au moins deux jours ouvrables à l'avance en envoyant un courrier électronique au Chef de la Section de l'appui aux réunions (chiefmss-dgacm@un.org).

Pour les services à la demande (impression de documents, assistance concernant les services en ligne, etc.), s'adresser au Pôle Documents (bureau CB-0264) ou au Guichet Documents (bureau S-1B-032).

Pour obtenir la version imprimée de tout document, envoyer un courrier électronique à l'adresse chiefmss-dgacm@un.org à l'adresse précisant la cote du document, les langues et le nombre d'exemplaires requis ainsi que l'adresse de livraison.

Tout autre document qui serait nécessaire peut être consulté depuis le Sédoc (documents.un.org). Aucun mot de passe n'est nécessaire pour avoir accès à la plateforme. Il existe aussi un service d'abonnement électronique (undocs.org/fr), grâce auquel les membres des délégations peuvent recevoir chaque jour, par courrier électronique, des liens Internet donnant accès à la dernière édition du *Journal* ainsi qu'aux documents publiés au Siège.

Pour tout complément d'information concernant le Sédoc, appeler le 212 963 6439.

Communications des États Membres devant être distribuées comme documents de l'Assemblée générale

Pour obtenir la publication de leurs communications comme documents officiels de l'Assemblée générale, les délégations doivent s'assurer que ces communications sont bien adressées au Secrétaire général et signées par le (la) Représentant(e) permanent(e) ou le (la) Chargé(e) d'affaires de leur mission permanente auprès de l'ONU. La communication doit porter le numéro de la session de l'Assemblée générale ainsi que le numéro et l'intitulé du point de l'ordre du jour (le dernier en date) au titre duquel elle doit être publiée.

Une version électronique présentée au format Microsoft Word doit être envoyée au Cabinet du Secrétaire général (sgcentral@un.org), avec copie à dms@un.org et gaab@un.org, afin de faciliter le traitement des communications. Si une version existe dans une autre langue officielle de l'ONU, il convient de la joindre en indiquant clairement celle qui est l'originale et celle qui doit être utilisée comme référence. Tout ce qui est accessible au public sur les sites Web ou par l'intermédiaire des médias, tel que déclarations, communiqués de presse, contenu des médias sociaux et images, doit faire l'objet d'une citation, plutôt que d'être reproduit intégralement dans les communications.

Pour tout complément d'information, contacter dms@un.org.

Accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Le Centre d'accessibilité, situé au premier sous-sol du bâtiment du Secrétariat (salle S-1B-032), fournit une assistance technique aux personnes qui ont une déficience auditive, visuelle ou physique. Il met à la disposition des personnes en situation de handicap qui participent aux réunions des équipements d'assistance qui peuvent aussi être empruntés. Les demandes doivent être adressées au plus tard trois jours ouvrables avant la réunion.

Pour toute question on peut écrire au Centre à l'adresse accessibilitycentre@un.org. Pour en savoir plus, consulter la page suivante : www.un.org/dgacm/fr/content/accessibility.

Les délégations qui comptent des membres ayant des besoins particuliers en matière d'accessibilité sont priées d'en informer le Secrétariat pour qu'il puisse faciliter leur participation aux réunions. Des ajustements peuvent être apportés, sur demande, à la disposition des places en vue de permettre la participation des personnes en situation de handicap, en application des paragraphes 33, 34, 36 et 37 de la résolution 73/341 de l'Assemblée générale. Ces demandes peuvent être envoyées à l'adresse accessibilitycentre@un.org. Tout sera fait pour faciliter les aménagements raisonnables demandés à l'avance.

Des services d'impression à la demande sont proposés aux participants qui ont besoin de copies en braille des documents de séance. Les demandes d'exemplaires en braille doivent être envoyées à l'adresse accessibilitycentre@un.org, avec copie à mssfrontdesk@un.org. Les tirages en braille peuvent être retirés au Centre d'accessibilité.

Le bâtiment des conférences est équipé de bornes de recharge pour fauteuils roulants, signalées par des panneaux. On trouvera à l'adresse suivante une carte indiquant l'emplacement des stations de recharge : www.un.org/dgacm/sites/www.un.org.dgacm/files/map1234.2022_f.pdf.

IV. Médias, bibliothèque et services à l'intention du public

Porte-parole du Secrétaire général

	Numéro de téléphone	Bureau
<i>Porte-parole du Secrétaire général</i> Stéphane Dujarric dujarric@un.org		
<i>Porte-parole adjoint</i> Farhan Haq haqf@un.org		
<i>Porte-parole auxiliaires</i> Florencia Soto Nino sotonino@un.org Stéphanie Tremblay tremblay@un.org Daniela Gross de Almeida daniela.grossdealmeida@un.org Shirin Yaseen shirin.yaseen@un.org		
	212 963 7160	
	212 963 7161	S-0225
Bureau de liaison avec la presse	212 963 7162	S-0226

Conférences de presse

Les demandes de conférence de presse doivent être adressées au Bureau du porte-parole du Secrétaire général (bureau S-0226 ; téléphone : 212 963 7160, 212 963 7161 ou 212 963 7162). Seuls les journalistes accrédités peuvent assister aux conférences de presse. Les attachés de presse peuvent assister aux conférences de presse parrainées par leur mission. Les demandes doivent être envoyées par courrier électronique à Jamille McCord (mccord@un.org).

Services aux correspondants de presse

Le porte-parole du Secrétaire général tient un point de presse tous les jours à midi. Pendant les sessions de l'Assemblée générale, la ou le porte-parole de la présidence de l'Assemblée informe également la presse des travaux de l'Assemblée. Ces points de presse quotidiens sont diffusés en direct sur le Web et archivés pour pouvoir être visionnés à la demande dès qu'ils sont terminés (voir <https://media.un.org/en>, en anglais uniquement). On trouvera sur le site Web du Bureau du porte-parole du Secrétaire général (<https://press.un.org/fr/content/noon-briefings>) les faits saillants et la transcription du point de presse quotidien. Pour tout autre service, consulter la page www.un.org/sg/spokesperson (en anglais uniquement).

Département de la communication globale

Le Département de la communication globale assure des services très divers à l'intention des médias, des organisations non gouvernementales et du public.

Division de l'information et des médias

La Division de l'information et des médias crée des contenus multimédias portant sur les travaux de l'ONU, au Siège et dans le monde. Elle est responsable du site Web principal de l'Organisation, fournit des services aux journalistes, gère la médiathèque et la photothèque de l'ONU et collabore avec des partenaires partout dans le monde afin de diffuser ces contenus.

Division de l'information et des médias

Directeur

Ian Phillips

ian.phillips@un.org

Service de la diffusion et des services aux médias

Directeur adjoint

Hak-Fan Lau

lau@un.org

Section des communiqués de presse

Chef

Mugeni Badjoko

badjoko@un.org

Éditeur de langue anglaise

Chris Cycmanick

cycmanick@un.org

english_press@un.org

Site en anglais : www.un.org/press/en

Éditrice de langue française

Marilys Duteil

duteil@un.org

french_press@un.org

Site en français : www.un.org/press/fr

Section des services audiovisuels

Chef par intérim

Antonio Carlos da Silva

silva@un.org

Groupe des ressources multimédias

Chef par intérim

Sok-Min Seo

Adresse électronique : seo1@un.org

Médiathèque de l'ONU : avlibrary@un.org

Photothèque de l'ONU : photolibrary@un.org

Service photographique de l'ONU

Chef

Mark Garten

garten@un.org

Groupe de la télédiffusion et des installations de télévision

Chef

Alan Adair

untv@un.org

alan.adair@un.org

Groupe de la diffusion sur le Web (télévision en ligne des Nations Unies)

<https://webtv.un.org/fr>

Chef

Andreas Damianou

damianou@un.org

Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias

www.un.org/fr/media/accreditation/

Chef

Tal Mekel

mekel@un.org

Centre de documentation pour les médias
mdc@un.org

Service de l'actualité et des contenus
Directrice adjointe
Mita Hosali
hosali@un.org

ONU Info – planification et reportages
news.un.org/fr
Rédacteur en chef
Victor Evans-Harvey
evans-harvey@un.org

ONU Info – Publications quotidiennes
Éditeur en chef
Ben Dotsei Malor
malor@un.org

Section de la vidéo de l'ONU
Chef
Olivier Salgado
salgado@un.org

UNifeed
Directeur de publication
Carlos Martinez
Martinez12@un.org
unifeed@un.org

Service des activités de communication numérique et de promotion
Directeur adjoint
Joachim Harris
joachim.harris@un.org

Section des services Web
Chef
Peter Dawkins
dawkins@un.org

Groupe de l'appui numérique
Chef
Robert Neshovski
neshovski@un.org

Groupe des partenariats
Chef
Fang Chen
fchen@un.org

Communiqués de presse

La Section des communiqués de presse établit :

- Des communiqués de presse en anglais et en français, portant sur les séances publiques tenues au Siège par les organes principaux de l'Organisation et leurs organes subsidiaires majeurs (généralement publiés deux heures après la fin de la séance) ;
- Des communiqués sur les grandes conférences et réunions organisées sous l'égide des Nations Unies ailleurs dans le monde.

Ces communiqués ne constituent pas des comptes rendus officiels : ils sont établis à l'intention des médias et du grand public. Les communiqués en anglais sont disponibles à l'adresse press.un.org/en et les communiqués en français à l'adresse press.un.org/fr.

Les correspondants accrédités peuvent se procurer communiqués de presse, dossiers de presse et autres publications des Nations Unies ou liens vers des documents auprès du Centre de documentation pour les médias en envoyant un courrier électronique à l'adresse mdc@un.org.

Site Web de l'ONU

Le site principal de l'ONU (www.un.org) existe dans les six langues officielles et comporte une section à l'intention des délégations (www.un.org/fr/about-us/member-states), dans laquelle sont répertoriés des informations et des liens vers le *Livre bleu*, le Manuel de protocole, le *Journal des Nations Unies*, des documents des Nations Unies et nombre d'autres ressources.

La liste des adresses postales et électroniques et numéros de téléphone et de télécopie des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies est disponible à l'adresse www.un.org/dgacm/fr/content/protocol/permanent-missions. Le site de l'ONU donne également accès à divers outils de recherche et renvoie vers les pages d'accueil d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies. La page intitulée « Questions thématiques » (www.un.org/fr/global-issues) centralise les informations relatives à une trentaine de thèmes majeurs.

On trouve sur le site Web de l'Assemblée générale des documents portant sur ses travaux et séances ainsi que des informations sur sa présidence (www.un.org/fr/ga, site en six langues). On peut aussi accéder à la couverture en direct et à la demande du débat général annuel via le site gadebate.un.org/fr. Ce site comprend une liste actualisée des orateurs et oratrices et, pour chacun(e), une page facile comportant un portrait à la tribune, des vidéos et des audios dans les six langues et dans la langue d'origine si elle est différente, des résumés, des articles et des déclarations officielles.

Pour tout complément d'information, s'adresser à la Section des services Web par courrier électronique, à l'adresse webmaster@un.org ou dawkins@un.org, ou par téléphone au 212 963 6974.

ONU Info

ONU Info produit en neuf langues (les six langues officielles, ainsi qu'en hindi, en portugais et en swahili) des bulletins quotidiens d'information multimédias, des entretiens, des reportages, des dossiers hebdomadaires ou liés aux conférences, qui couvrent les activités menées par le système des Nations Unies partout dans le monde. La page d'ONU Info peut être consultée à l'adresse news.un.org/fr.

ONU Info produit des pages thématiques sur des priorités de l'Organisation, ainsi que des reportages documentaires et photos. Les contenus audio sont regroupés sur la page d'ONU Info, d'où ils peuvent être téléchargés facilement et gratuitement par les partenaires audio et autres utilisateurs et intégrés à des reportages en ligne.

Les membres des délégations peuvent s'abonner pour recevoir les dépêches sur l'actualité qui sont mises en ligne sur le site Web d'ONU Info ; les abonnés peuvent choisir de recevoir les dépêches au fur et à mesure qu'elles sont mises en ligne ou sous la forme d'un bulletin à la fin de chaque jour ouvrable. L'application pour smartphones UN News Reader, disponible sur iOS et sur Android (dans les six langues officielles ainsi qu'en hindi, en portugais et en swahili), permet de consulter les informations en ligne et de

suivre en direct les principales réunions et conférences de presse. Les représentants peuvent suivre les événements en direct en utilisant l'onglet « Live », qui renvoie aux retransmissions de la télévision en ligne des Nations Unies.

Disponible sur iOS et Android, l'application pour smartphones UN Audio Channels permet de suivre en direct la plupart des activités se déroulant au Siège. Elle permet aussi d'accéder à des bulletins d'information quotidiens, des reportages et des podcasts disponibles à la demande. Ces podcasts sont également accessibles via Apple Podcasts, iTunes, Google Podcasts et les principales applications permettant d'écouter des podcasts (Spotify, SoundCloud, Stitcher et Castbox) et via d'autres applications clients utilisant des flux RSS.

Les contenus multilingues d'ONU Info sont aussi diffusés dans les médias sociaux, dont Facebook, X, YouTube et SoundCloud, et sur des plateformes existant dans certaines langues.

Les produits d'ONU Info ne rendent pas compte dans le détail des déclarations faites par les États Membres et n'ont pas valeur de compte rendu officiel.

Ces contenus en ligne sont mis gratuitement à la disposition des organes de presse, des plateformes d'information en ligne et des radio et télédiffuseurs du monde entier, à condition qu'ils aient signé un accord de licence avec le Département de la communication globale. Lorsque ce contenu est utilisé, il convient d'en citer expressément la source, à savoir ONU Info. Tous les contenus intégrés à des pages (photos, vidéos et fichiers audio) sont protégés par le droit d'auteur et soumis à des autorisations préalables. Les médias (plateformes d'information en ligne ou radio et télédiffuseurs) souhaitant utiliser des contenus élaborés par ONU Info doivent écrire à l'adresse suivante mediapartnerships@un.org ou appeler le 212 963 5597.

Pour tout complément d'information sur ONU Info, contacter unnews@un.org.

Section de la vidéo de l'ONU

La Section de la vidéo produit des vidéos sur les informations de dernière minute ainsi que des reportages, des contenus destinés aux médias sociaux, des entretiens, etc. Ces contenus sont mis à disposition sur les principaux sites de l'Organisation ainsi que sur d'autres plateformes du système et sont ensuite diffusés par des partenaires à l'intention de vastes publics et de communautés locales.

Les contenus élaborés par la Section de la vidéo de l'ONU sont disponibles dans les six langues officielles ainsi qu'en hindi, en portugais et en swahili. Ces vidéos sont adaptées dans différents formats qui reflètent l'évolution du monde des communications, des diffuseurs traditionnels aux plateformes de médias sociaux.

UNifeed, le service d'information quotidien, permet aux médias de traiter les questions d'importance mondiale en mettant à leur disposition des vidéos de qualité professionnelle en provenance de l'ensemble du système des Nations Unies. Les produits sont disponibles dans plusieurs formats vidéo haute définition. Toutes les vidéos sont accompagnées d'une liste des photos et de résumés. Ces sujets proviennent du réseau que constituent les institutions spécialisées des Nations Unies, les fonds et programmes, les opérations de maintien de la paix et le Siège. De nouveaux sujets sont publiés sur le site d'UNifeed et sur les plateformes vidéo d'Associated Press et de Reuters dès qu'ils sont prêts. Les reportages d'UNifeed peuvent être téléchargés gratuitement à l'adresse <https://unmultimedia.org/tv/unifeed> (site en anglais uniquement) ; ils sont soumis au respect des conditions d'utilisation d'UNifeed.

Pour tout complément d'information sur la Section de la vidéo de l'ONU, envoyer un courriel à Olivier Salgado (salgado@un.org).

Médias : services et installations

La Division de l'information et des médias met au service des délégations et des journalistes accrédités un nombre limité d'installations de télédiffusion, en fonction des disponibilités. Il peut y

avoir des coûts liés à l'utilisation du studio de télévision. Tous les produits sont accessibles à partir du site <https://media.un.org/en> (en anglais uniquement) ou des liens précédemment cités.

Accréditation des correspondants de presse

Le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias est chargé des services d'accréditation et de liaison pour les représentants des médias. Pour les procédures d'accréditation, consulter la page www.un.org/fr/media/accreditation ou envoyer un message à l'adresse malu@un.org.

Les missions permanentes et les missions d'observation peuvent demander des cartes d'accès temporaires pour les médias au moyen du système e-Registration sur le portail e-deleGATE (les instructions sont disponibles sur www.un.org/en/media/accreditation/pdf/eRegistration_guide_media_passes.pdf, en anglais uniquement).

Le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias publie quotidiennement un avis pour les médias comportant des informations sur les réunions intergouvernementales publiques, les points et conférences de presse et les autres activités d'information se tenant au Siège (voir www.un.org/en/media/accreditation/alert.shtml, en anglais uniquement).

Télévision, diffusion sur le Web et Médiathèque de l'ONU

Le service Télévision et vidéo des Nations Unies (UNTV) retransmet en direct les séances, conférences et événements qui ont lieu au Siège et les envoie ensuite aux organes de diffusion du monde entier. Les programmes quotidiens et renseignements concernant l'accès peuvent être consultés à l'adresse <https://media.un.org/untv/en/daily-schedule> (en anglais uniquement). Pour toute question, s'adresser à l'équipe UNTV (redi@un.org et untv@un.org).

Le Groupe de la diffusion sur le Web (UN Web TV) assure quotidiennement la diffusion multilingue, en direct et à la demande, de séances et manifestations de l'ONU qui se déroulent en divers endroits dans le monde. Il diffuse en direct entre autres

les séances de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, du Conseil des droits de l'homme et des organes conventionnels, ainsi que les audiences de la Cour internationale de Justice, les conférences de presse, les points de presse et les manifestations auxquelles le Secrétaire général participe.

Les internautes du monde entier peuvent ainsi les visionner en se connectant au site de la télévision en ligne des Nations Unies (webtv.un.org). Si les séances disposent de services d'interprétation, la diffusion en direct est accessible dans les six langues officielles. Les vidéos peuvent être visionnées sur un ordinateur ou un appareil mobile. Le site de la télévision en ligne des Nations Unies offre en outre la possibilité aux internautes de copier les vidéos, de les reproduire facilement sur leur propre site et de les partager au moyen des médias sociaux.

Les États Membres, ainsi que les départements de l'ONU et les organismes des Nations Unies, peuvent également demander que les manifestations parallèles soient diffusées sur le Web ; le principe du recouvrement des coûts est alors appliqué. Les enregistrements en vue d'une diffusion par la télévision en ligne des Nations Unies se font sur réservation : les demandes doivent être accompagnées d'un programme, d'une brochure ou d'un lien concernant la manifestation en question. Pour tout renseignement, s'adresser au Groupe de la diffusion sur le Web (damianou@un.org).

Le Groupe de la diffusion sur le Web gère également la chaîne YouTube de l'ONU, qui fournit du contenu vidéo en direct et du contenu adapté à un public mondial, l'accent étant mis sur les jeunes, puisque son public est constitué en majorité de personnes âgées de 18 à 35 ans. Les délégations peuvent demander les enregistrements numériques (audio ou vidéo) des séances de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Des fichiers numériques peuvent être téléchargés sur le site <https://media.un.org/avlibrary/en> (en anglais uniquement) ou grâce à un lien envoyé par la Médiathèque. Les commandes passées après les interventions sont honorées dans les meilleurs délais. Toutes les demandes sont traitées dans l'ordre dans

lequel elles ont été reçues. Pour faire une demande, s'adresser à la Médiathèque de l'ONU (avlibrary@un.org).

Partenariats avec les médias

L'Organisation des Nations Unies a des partenariats de rediffusion avec les organes d'information du monde entier, dont des organismes de télédiffusion, des éditeurs en ligne, des agences de presse, des plateformes de contenus numériques et des réseaux sociaux. Après avoir passé un contrat de licence, les médias audiovisuels et en ligne partenaires peuvent reprendre les contenus, à savoir des informations multimédias comprenant du texte et des vidéos, des programmes présentés sous la forme de vidéos haute définition ainsi que les reportages et les journaux quotidiens d'ONU Info.

UNifeed produit des reportages vidéo de qualité sur divers sujets intéressant l'ONU. Ces programmes peuvent être téléchargés aux formats PAL et NTSC (<https://media.un.org/unifeed/en>, site en anglais uniquement) et sont transmis aux médias par l'intermédiaire de partenariats passés avec l'agence Reuters, l'Associated Press, CCTV+ et Wochit Inc.

Le contenu vidéo diffusé via la télévision des Nations Unies peut être utilisé, sous certaines conditions, par des organes de presse partenaires. Pour tout renseignement, s'adresser au Groupe des partenariats (mediapartnerships@un.org).

Photographies de l'ONU

Les photographies officielles prises à l'occasion de diverses réunions ou activités de l'ONU peuvent être téléchargées depuis la page <https://dam.media.un.org> (en anglais uniquement). Les photos sont la propriété de l'Organisation, qui détient tous les droits liés à leur propriété et à leur utilisation. Elles ne peuvent être utilisées à des fins publicitaires ou autres fins commerciales sans autorisation préalable du Département de la communication globale. Pour tout renseignement, s'adresser à la Photothèque de l'ONU (photolibrary@un.org).

Division des campagnes et des opérations dans les pays

Division des campagnes et des opérations dans les pays

Administrateurs

Nanette Braun

Janos Tisovszky

nanette.braun@un.org

tisovszky@un.org

Service des campagnes de communication

Directrice

Nanette Braun

nanette.braun@un.org

Service des centres d'information

Directeur

Janos Tisovszky

tisovszky@un.org

La Division des campagnes et des opérations dans les pays met au point et coordonne les campagnes de communication stratégique portant sur les questions prioritaires et sur les grandes conférences et célébrations organisées par l'ONU, ainsi que la communication de crise.

Campagnes de communication et points de contact

On trouvera ci-après certaines des pages Web thématiques de la Division :

- **Objectifs de développement durable** : www.un.org/sustainabledevelopment/fr
- **Action Climat** : www.un.org/fr/climatechange
- **Discours de haine** : www.un.org/fr/hate-speech
- **Journée internationale Nelson Mandela** : www.un.org/fr/events/mandeladay
- **NON au racisme** : www.un.org/fr/fight-racism
- **Agissons** : www.un.org/fr/actnow

- **Décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable** : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/decade-of-action
- **Paix et sécurité** : www.un.org/peaceandsecurity
- **Afrique Renouveau** : www.un.org/africarenewal/fr
- **Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024)** : www.un.org/fr/observances/decade-people-african-descent
- **Programme de communication sur le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 et l'ONU** : www.un.org/fr/preventgenocide/rwanda/index.shtml

La liste des sections thématiques de la Division relevant du Service des campagnes de communication est présentée ci-après :

Service des campagnes de communication

Directrice

Nanette Braun

nanette.braun@un.org

Section Paix et sécurité

Chef

Sunil Narula

narulas@un.org

Section Développement durable

Chef

Francyne Harrigan

harriganf@un.org

Section Climat

Chef

Martina Donlon

donlon@un.org

Section Afrique

Chef

Sofia Diarra

sofia.diarra@un.org

Section Droits humains

Chef par intérim

Paulina Kubiak

kubiakp@un.org

Médias sociaux

L'actualité de l'ONU est présentée en plusieurs langues dans tous les principaux médias sociaux. Pour obtenir la liste des comptes officiels, visiter le site Web de l'ONU (www.un.org/fr/get-involved/social-media) ou envoyer un courriel à Karin Orantes (orantes@un.org).

Les délégations sont invitées à publier des informations dans les médias sociaux en utilisant le mot-dièse [#UNGA](#).

Centres d'information des Nations Unies

Adresse électronique : dgc_dis_unit@un.org

Site Web : www.un.org/fr/department-of-global-communications/worldwide/united-nations-information-centres

Le Département de la communication globale dispose actuellement de 59 centres et services d'information des Nations Unies dans le monde, dont les services d'information à Genève, à Vienne et à Nairobi et un centre régional d'information à Bruxelles. Le Service des centres d'information de la Division des campagnes et des opérations dans les pays prête un appui programmatique et administratif au réseau des centres d'information des Nations Unies.

Adresse électronique

Service des centres d'information

Directeur

Janos Tisovszky

tisovszky@un.org

Section des activités des centres
d'information

Chef

Eranjala Gooneratne

gooneratne@un.org

Division de la sensibilisation du public

Division de la sensibilisation du public

Directeur

Maher Nasser

nasser@un.org

Partenariat et mobilisation du public/Initiative Impact universitaire et
secrétariat du Comité de l'information

Directeur adjoint

Robert Skinner

skinner@un.org

Service de l'administration et de la gestion

Directrice adjointe

Isabelle Broyer

broyer@un.org

La Division de la sensibilisation du public du Département de la communication globale a pour vocation de faire connaître les idéaux et les activités de l'ONU à toutes les populations et à toutes les communautés pour mobiliser leur appui. Elle travaille en partenariat et en coopération avec les principaux groupes intéressés, comme les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires, le secteur de l'édition, les bibliothèques, la communauté artistique et les entités du secteur privé, et avec le grand public.

Delegate (iSeek pour les États Membres)

Chef, Helga Leifsdóttir (leifsdottir@un.org)

Le site Delegate (www.un.org/fr/delegate) comporte des contenus en anglais et en français tirés d'iSeek, l'intranet de l'ONU (<https://iseek.un.org/fr>), ainsi que des liens vers certaines informations émanant des commissions de l'Assemblée générale, le répertoire téléphonique du Siège et l'annuaire du personnel, lequel est équipé d'une fonction de recherche. Le site Delegate est une source essentielle d'informations sur les séances, les élections, les rapports importants, la documentation, les journées internationales, les possibilités de formation et les manifestations organisées au Siège. Pour tout complément d'information ou pour envoyer des projets d'article, s'adresser à iseek@un.org.

Section des relations avec les ONG, de la sensibilisation et des manifestations spéciales

Chef par intérim, Andi Gitow (gjitow@un.org)

Relevant de la Division de la sensibilisation du public, la Section des relations avec les ONG, de la sensibilisation et des manifestations spéciales a pour mission de sensibiliser aux domaines de travail et aux activités de l'ONU et d'inspirer le changement au moyen de partenariats, de collaborations, de coproductions et de possibilités de mobilisation dynamiques. Le champ d'action de la Section concerne notamment :

- L'Initiative de mobilisation de la communauté artistique, par laquelle une collaboration a été nouée avec le secteur du divertissement (dont le cinéma, la télévision, la musique et les sports) pour promouvoir l'intégration des questions occupant une place prioritaire pour l'ONU dans les productions et pour créer des partenariats, des collaborations et des projets qui amplifient le message véhiculé par l'Organisation et poussent à agir (site Web : www.un.org/ccoi, en anglais uniquement ; adresse électronique : creative@un.org) ;
- Le programme des messagers de la paix, qui gère et coordonne les relations avec des personnalités et des influenceurs qui mettent leur temps et leur talent au service de l'ONU en s'employant à faire connaître l'action des organismes du système et les questions qui sont prioritaires (site Web : www.un.org/fr/mop) ;
- La coordination du Concert de la Journée des Nations Unies, qui est généralement parrainé par un État Membre et qui se tient dans la salle de l'Assemblée générale pour célébrer l'anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies ainsi que la coordination des célébrations organisées à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme et de la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix ;
- Le Groupe des relations avec la société civile, qui assure la liaison avec des organisations non gouvernementales officiellement associées aux activités du Département de

la communication globale et appuie les efforts faits par le Département pour diffuser des informations sur les travaux et le rôle de l'ONU et sur les questions prioritaires. Il facilite aussi l'échange d'informations et le développement des collaborations avec les représentants de la société civile afin que ceux-ci comprennent mieux en quoi consistent les activités de l'Organisation et les questions sur lesquelles elle travaille et y contribuent davantage ;

- Le Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales, qui permet aux parties prenantes de prendre véritablement part aux activités de l'Organisation ; il aide les représentants et organisations de la société civile à obtenir une accréditation aux fins de leur participation à des manifestations de haut niveau, à des sommets et à des séances, et facilite la coopération entre les parties prenantes afin qu'elles puissent coordonner leurs activités, en collaboration notamment avec le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, le Cabinet du Secrétaire général et des organismes du système des Nations Unies.

Centre de ressources pour la société civile

Site Web : www.un.org/civilsociety (en anglais uniquement)

X : @UNDGC_CS0 (en anglais uniquement)

Adresse électronique : undgccso@un.org

Le Centre de ressources pour la société civile (situé au deuxième étage du bâtiment de l'UNITAR) est un espace unique de mise en réseau et de collaboration pour les organisations de la société civile officiellement associées au Département de la communication globale. Les visiteurs y trouveront :

- Un espace de mise en réseau comprenant une salle de conférence qui peut être réservée par les organisations de la société civile associées au Département ;
- Des informations sur les manifestations et les séances d'information organisées par le Groupe des relations avec la société civile ;

Services à la société civile fournis par le Département des affaires économiques et sociales

Le Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales (bureau S-2686) sert de point de contact pour les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Pour toute question, les organisations non gouvernementales peuvent contacter le Service en utilisant le système de messagerie du Civil Society Network (<https://esango.un.org/civilsociety/displayCorrespondence.do?method=addPublicMessage&sessionCheck=false>).

Action éducative

Chef, Jayashri Wyatt (wyatt@un.org)

Relevant de la Division de la sensibilisation du public, la Section de l'action éducative gère deux programmes prescrits : le Programme de communication sur l'Holocauste et les Nations Unies et le programme d'action éducative sur la traite transatlantique des esclaves et l'esclavage. Elle s'occupe aussi de l'initiative Impact universitaire des Nations Unies, qui associe les établissements d'enseignement supérieur, les organisations qui attribuent des bourses et les instituts de recherche aux questions qui sont prioritaires pour l'Organisation, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le programme Simul'ONU.

Programme d'action éducative sur la traite transatlantique des esclaves et l'esclavage

Directeur de programme

Brenden Varma (varmab@un.org)

Site Web : www.un.org/fr/rememberslavery

X : [@rememberslavery](https://twitter.com/rememberslavery) (en anglais uniquement)

Programme de communication sur l'Holocauste et les Nations Unies

Directrice de programme

Tracey Petersen (petersen3@un.org)

Site Web : www.un.org/fr/holocaustremembrance

Facebook : www.facebook.com/unhop (en anglais uniquement)

X : [@UNHOP](https://twitter.com/UNHOP) (en anglais uniquement)

YouTube : youtube.com/holocaustremembrance (en anglais uniquement)

Programme Simul'ONU

Directeur de programme

Brenden Varma (varmab@un.org)

Site Web : www.un.org/fr/mun

Impact universitaire

Directrice de programme

Malgorzata Gosia Juszcak (juszcak@un.org)

Site Web : www.un.org/fr/academicimpact

Adresse électronique : academicimpact@un.org

LinkedIn : www.linkedin.com/company/academicimpact (en anglais uniquement)

X : [@ImpactUN](https://twitter.com/ImpactUN) (en anglais uniquement)

Bibliothèque Dag Hammarskjöld

Chef

Thanos Giannakopoulos (thanos.giannakopoulos@un.org)

Située à l'angle de la 42^e Rue et de la Première Avenue

Salles de lecture : L-105 et L-248

Ouverte du lundi au vendredi, de 10 heures à 16 heures

Adresse électronique : library-ny@un.org

Site Web : www.un.org/fr/library

La Bibliothèque Dag Hammarskjöld offre des services de recherche et d'information visant à aider les États Membres à participer aux travaux de l'ONU.

Elle propose également les services ci-après :

- Un accès aux documents destinés aux organes délibérants et documents normatifs de l'ONU, publications, cartes,

données de vote (organes subsidiaires), discours, communiqués de presse et plus encore grâce au fonds central de l'Organisation géré par la Bibliothèque (digitallibrary.un.org) ;

- Un service de recherche professionnel. Des spécialistes de l'information répondront aux questions dans l'heure. Les questions peuvent être posées :
 - ♦ Par courrier électronique : library-ny@un.org
 - ♦ Via la page « Demandez à DAG » : <https://ask.un.org/fr>
- Des cours à l'intention des membres des délégations et du personnel des missions sur la recherche d'information ayant trait à l'ONU. Le calendrier des prochains cours est disponible sur le site Web de la Bibliothèque (www.un.org/fr/library).
- Des sites Web spécialisés créés par la Bibliothèque à l'intention des États Membres :
 - ♦ **Les États Membres au fil des sessions** : portail qui permet d'avoir accès à l'historique des actions de chaque État Membre à l'ONU (www.un.org/fr/library/unms)
 - ♦ **Base de données des votes enregistrés** : <https://ask.un.org/faq/361637> (en anglais uniquement)
 - ♦ **Index des déclarations et discours prononcés** : <https://research.un.org/en/docs/find/meetings> (en anglais uniquement)
 - ♦ **Demandez à DAG** : Foire aux questions qui donne des réponses aux questions le plus souvent posées sur l'ONU (<https://ask.un.org/fr>)
- Un accès aux notices bibliographiques des documents, publications et documentation grise de l'ONU grâce à la bibliothèque numérique de l'ONU (digitallibrary.un.org/?ln=fr). Accès au texte intégral des documents créés après 1993.
- Un service de numérisation à la demande de documents de l'ONU non disponibles en ligne.

- Des produits de recherche d'information sur les grandes questions intéressant l'ONU, telles que :
 - ♦ **La paix et la sécurité** : https://research.un.org/fr?b=s&group_id=2073
 - ♦ **Le développement** : https://research.un.org/fr?b=s&group_id=2073
 - ♦ **Et bien d'autres** : https://research.un.org/fr?b=s&group_id=2073
- Un accès en ligne à des sources commerciales, que la Bibliothèque met gratuitement à la disposition des membres des délégations. Ces ressources peuvent être consultées via le réseau Wi-Fi des bâtiments de l'ONU. Pour tout complément d'information, contacter la Bibliothèque (dhlacq@un.org).
- Accès à des milliers de journaux, magazines et livres numériques dans de nombreuses langues, toutes régions confondues, et prêts interbibliothèques pour des livres et des articles qui ne sont pas dans le fonds de la Bibliothèque.
- Guides de recherche sur des sujets ayant trait à l'ONU qui présentent un intérêt particulier pour les délégations :
 - ♦ **Aperçu de la documentation de l'ONU** : research.un.org/fr/docs
 - ♦ **Conseil de sécurité**, dont un tableau récapitulatif des séances, vetos et résolutions : research.un.org/fr/docs/sc
 - ♦ **Assemblée générale**, dont une liste des résolutions : research.un.org/fr/docs/ga
 - ♦ **Budget de l'ONU** : <https://research.un.org/en/docs/budget2020> (en anglais uniquement)

Les salles de lecture de la Bibliothèque (L-105 et L-248) sont des espaces silencieux où les membres des délégations peuvent consulter les derniers ouvrages et magazines, et obtenir l'aide de spécialistes de l'information. Il y a des imprimantes sur place, ainsi que du Wi-Fi.

La Bibliothèque Dag Hammarskjöld conserve également un fonds de documents présentant un intérêt particulier : cartes, documents sur le droit international, documents de la Société des Nations, et documents et publications des Nations Unies.

Le fonds de l'ONU comprend plus de 10 millions de documents, dans toutes les langues officielles, remontant à la création de l'Organisation. Si la plupart des documents parus depuis 1993 sont disponibles en version numérique, des millions de documents qui n'existent qu'en format papier sont conservés par la Bibliothèque. Celle-ci a entrepris un vaste programme de numérisation afin de préserver la mémoire institutionnelle de l'Organisation. Les documents qui viennent d'être numérisés sont disponibles et consultables en ligne par l'intermédiaire du fonds central (digitallibrary.un.org/?ln=fr).

La Bibliothèque collabore avec d'autres bibliothèques du Secrétariat de l'ONU, dans le monde entier, pour répondre rapidement et efficacement aux questions émanant notamment des délégations. Elle coordonne un réseau de plus de 348 bibliothèques dépositaires des documents des Nations Unies dans 136 États Membres et territoires (voir www.un.org/en/library/page/united-nations-depository-library-programme, en anglais uniquement).

Les délégations et missions permanentes peuvent contacter la Bibliothèque si elles souhaitent bénéficier d'une présentation personnalisée des services et des ressources disponibles. La Bibliothèque invite les délégations à lui transmettre leurs observations et suggestions.

Publications des Nations Unies

Chef, Publications des Nations Unies

Mary Glenn (mary.glenn@un.org)

Site Web : shop.un.org/fr

Plateforme en ligne : www.un-ilibrary.org

Adresse électronique : publications@un.org

Médias sociaux : [@unpublications](https://twitter.com/unpublications)

X : x.com/unpublications (en anglais uniquement)

Facebook : www.facebook.com/unpublications (en anglais uniquement)

Instagram : www.instagram.com/unpublications (en anglais uniquement)

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies de l'ONU au Siège et à Genève, par l'intermédiaire de librairies et d'établissements de commerce en ligne et sur le site de vente en ligne (shop.un.org/fr). Le site de vente en ligne propose des publications des Nations Unies au format papier et PDF, ainsi qu'une large sélection d'articles et de cadeaux. Les publications des Nations Unies proviennent du Secrétariat ainsi que de 25 institutions, fonds, programmes, instituts et entités des Nations Unies. La plateforme de l'ONU, iLibrary (www.un-ilibrary.org), offre un accès à plus de 11 000 publications numériques ; il est possible d'y effectuer des recherches et de partager l'accès à ces ouvrages. Les titres les plus demandés peuvent être convertis en livres électroniques, y compris des livres électroniques accessibles pour les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés.

Librairie de l'ONU

Bâtiment de l'Assemblée générale,
premier sous-sol (salle GA-1B-103)

Téléphone : 212 963 7680

Adresse électronique : bookshop@un.org

Ouverte de 9 heures à 17 heures du lundi au vendredi

Située au premier sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale, la librairie de l'ONU propose des publications et des livres sur les entités des Nations Unies ainsi que des articles de papeterie et des souvenirs de grande qualité produits durablement, des livres sur les thèmes et les priorités du système des Nations Unies et un vaste choix de livres pour enfants et de jouets.

La librairie consent aux membres des délégations une remise de 25 % sur les publications des Nations Unies et de 10 % sur tous les autres articles d'un prix supérieur à 3 dollars. Les publications des Nations Unies ainsi que les souvenirs et cadeaux peuvent également être commandés en ligne à l'adresse shop.un.org/fr.

United Nations Development Business

Directrice de programme

Mary Glenn (mary.glenn@un.org)

X : [@devbusiness](#) (en anglais uniquement)

LinkedIn : www.linkedin.com/company/united-nations-development-business (en anglais uniquement)

Site Web : <https://devbusiness.un.org/fr>

Questions sur les publications : dbusiness@un.org

Questions sur les abonnements : dbsubscribe@un.org

United Nations Development Business est une plateforme en ligne qui publie des appels d'offre pour des projets financés par des banques multilatérales de développement, des États Membres, le système des Nations Unies et des organismes de développement, l'idée étant de les rendre attractifs et de favoriser la concurrence. Les entreprises et les consultants du monde entier utilisent cette plateforme afin de se tenir au courant des perspectives qui existent en matière de marchés publics mondiaux.

Section des services aux visiteurs

Site Web : <https://visit.un.org/fr>

X : [@VisitUN](#) (en anglais uniquement)

Facebook : www.facebook.com/UNVisitorsCentre (en anglais uniquement)

Adresse électronique : toursunhq@un.org

Chef par intérim : Vincenzo Pugliese (pugliesev@un.org)

Visites guidées : Rula Hinedi (hinedi@un.org)

Bureau des orateurs de l'Organisation des Nations Unies : Lilli Schindler (schindler@un.org)

Expositions : Melissa Budinic (budinic@un.org)

La Section des services aux visiteurs propose des visites guidées et des séances d'information données par des experts à un public très divers et gère les expositions organisées dans les espaces publics du Siège de l'ONU. Des visites guidées se déroulent au Siège depuis son ouverture en 1952.

Les membres des délégations et le grand public peuvent prendre part à des visites guidées et à des séances d'information organisées en présentiel, notamment des visites guidées thématiques (enfants, histoire des Noirs, femmes, jardins, art, architecture du Siècle). Il est aussi possible de participer à des webinaires et à des exposés spéciaux, en présentiel ou en ligne.

Des expositions sont présentées dans la salle des pas perdus et peuvent aussi être vues en ligne à l'adresse www.un.org/fr/exhibits.

Chronique ONU

Revue phare de l'Organisation depuis 1946, la *Chronique ONU* présente des informations sur les activités du système des Nations Unies dans son ensemble. Elle contient des articles et des essais d'opinion rédigés par des fonctionnaires de l'Organisation, des experts non gouvernementaux, des universitaires et des décideurs. Elle est publiée en ligne dans les six langues officielles. En 2019, le magazine a abandonné son édition imprimée au profit d'un format en ligne.

Site Web : www.un.org/fr/chronicle

Adresse électronique : unchronicle@un.org

Chef : Federigo Magherini (magherini@un.org)

X : [@UNChronicle](https://twitter.com/UNChronicle) (en anglais uniquement)

V. Locaux et services à l'usage des délégations

Des informations sur les installations et les services mis à la disposition des représentants et représentantes sont fournies sur le site Delegate (www.un.org/fr/delegate).

Frais de voyage des membres des délégations des pays les moins avancés assistant à la session de l'Assemblée générale

Prise en charge des frais de voyage

En application de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, modifiée par les résolutions 2128 (XX), 2245 (XXI), 2489 (XXIII), 2491 (XXIII), 41/176, 41/213, 42/214, la section VI de la résolution 42/225, la section IX de la résolution 43/217 et la section XIII de la résolution 45/248, l'Organisation des Nations Unies assume les frais de voyage, mais non les frais de subsistance, des personnes suivantes :

- a) Cinq représentant(e)s au maximum, y compris les représentant(e)s suppléant(e)s, de chaque État Membre désigné comme faisant partie des pays les moins avancés et participant à une session ordinaire de l'Assemblée générale ;
- b) Un(e) représentant(e) ou représentant(e) suppléant(e) de chaque État Membre visé à l'alinéa a) ci-dessus qui participe à une session extraordinaire ou à une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale ;
- c) Un membre d'une mission permanente à New York qui est désigné(e) comme représentant(e) ou représentant(e) suppléant(e) à l'Assemblée générale, à condition que le voyage en question réponde aux critères énoncés aux alinéas a) et b) ci-dessus, que le (la) représentant(e) permanent(e) atteste que le voyage a trait aux travaux de la session considérée et que le voyage

soit effectué pendant la session ou dans les trois mois qui suivent ou précèdent la session. Les sommes à verser au titre d'une session ne seront pas majorées si la session est suspendue et reprise.

Les voyages peuvent être organisés par l'ONU, à la demande des délégations et par l'intermédiaire de leur mission permanente à New York. Les demandes de voyage doivent être reçues **au moins 30 jours** avant la date du voyage afin qu'elles puissent être traitées et approuvées dans le cadre fixé par les directives imposant l'achat des billets 16 jours au moins avant le départ, comme l'a rappelé l'Assemblée générale dans sa résolution 75/253 B (section V, par. 9) et souligné dans sa résolution 77/263 B (partie I) et au paragraphe 28 de sa résolution 78/252. Il importe que les missions permanentes respectent ce délai et informent le Secrétariat de l'ONU suffisamment à l'avance pour que les dispositions nécessaires puissent être prises.

Pour chaque session de l'Assemblée générale, l'Organisation fournira ou remboursera un seul billet aller-retour de première classe pour le ou la chef de la délégation, et un maximum de quatre billets aller-retour supplémentaires pour les autres membres accrédités de la délégation, au tarif immédiatement inférieur pour les vols de plus de neuf heures et en classe économique pour les vols de moins de neuf heures. Il se peut que, pour certains trajets, la première classe ou la classe affaires ne soit pas disponible. Il importe de noter que, dans ses résolutions 75/253 B et 77/263 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour encourager toutes les personnes qui ont droit à un voyage en avion en première classe ou en classe affaires financé par l'Organisation des Nations Unies à opter pour un déclassé, dans la mesure du possible, et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport sur les conditions de voyage en avion.

Soumission des demandes

La délégation doit demander à sa mission permanente d'envoyer une note verbale précisant, pour chaque représentant(e) participant au voyage :

- a) La session de l'Assemblée générale à laquelle il ou elle doit participer ;

- b)** Son nom complet et sa date de naissance (au format jj/mm/aaaa) ;
- c)** La classe souhaitée, en indiquant le cas échéant le nom du ou de la chef de la délégation et si il ou elle serait prêt(e) à opter pour un déclassement (de la première classe à la classe affaires, de la classe affaires à la classe économique « premium » (si elle est proposée) ou à la classe économique) ;
- d)** La date de départ souhaitée de la capitale et la date de départ souhaitée de New York (ainsi que l'itinéraire demandé dans les cas où une délégation ne peut pas passer par tel ou tel pays pour des questions de visa). Veuillez indiquer quel est l'aéroport international le plus proche de la capitale ;
- e)** Les coordonnées de chaque voyageur(se) (numéro de téléphone et adresse électronique), afin qu'il ou elle puisse recevoir ses billets électroniques par courriel, ainsi que toute modification de son itinéraire qui serait envoyée directement par la compagnie aérienne ou l'agence de voyages ;
- f)** Les coordonnées à New York (nom de la personne de référence à la mission permanente, téléphone et adresse électronique) ;
- g)** La copie numérisée des pages du passeport contenant les informations biométriques de chaque voyageur(se), indiquant le nom complet et la date de naissance, ainsi que la zone lisible à la machine.

Il convient de noter que tout retard dans l'envoi de la note verbale accompagnée des informations concernant le voyage et des documents complets énumérés ci-dessus peut entraîner des retards dans l'émission des billets et des coûts plus élevés pour l'Organisation et faire qu'il n'y ait plus de sièges disponibles et qu'il ne soit pas possible d'organiser le voyage.

L'agence de voyages contacte la personne de référence désignée par l'État Membre pour approuver l'émission des billets dans la journée suivant l'approbation de la demande d'autorisation de voyage. Il est recommandé d'accepter l'itinéraire

proposé au plus tard à la date limite d'émission des billets fixée par la compagnie aérienne et communiquée par l'agence de voyages American Express Global Business Travel, car les réservations ne peuvent être conservées au-delà de cette date et, si le billet n'est pas émis dans ce délai, les vols risquent d'être complets. Veuillez noter que les billets seront émis au nom de la personne tel qu'il figure sur la page du passeport contenant les informations biométriques.

Pour la présente session, sachant qu'actuellement l'offre de vols est limitée et qu'il y a des perturbations et des retards, il est recommandé que les membres des délégations prévoient de voyager quelques jours plus tôt et fassent preuve d'une grande souplesse.

Avant de soumettre une demande, les délégations sont priées de se renseigner sur les dates auxquelles les compagnies aériennes assurent des vols au départ et à l'arrivée de leur capitale, de manière à demander des dates valables et à éviter d'avoir à les modifier. Veuillez noter que l'ONU déterminera l'itinéraire à suivre en fonction des politiques établies et fera appel à des compagnies avalisées pour ce qui est de la gestion des risques aériens et dont les billets peuvent être achetés aux États-Unis.

Profil des voyageurs

Tous les voyageurs doivent créer un profil sur le portail Connect (<https://portal.amexgbt.com/login/UNAT>), qui permet d'accéder à l'outil de réservation et de gestion des itinéraires en ligne, et ce avant la soumission de la note verbale. Pour créer son profil, il faut avoir une adresse électronique à laquelle un message peut être envoyé à des fins de vérification et d'activation. Chaque voyageur(se) doit donc créer son propre profil. Il est vivement conseillé de créer le profil en utilisant une adresse électronique officielle, par exemple une adresse se terminant par « org » ou « gov », plutôt qu'une adresse électronique personnelle. En créant un simple profil en ligne, les voyageurs peuvent :

- a) Enregistrer des informations utiles, telles que l'adhésion au programme de fidélité d'une compagnie aérienne, les préférences en matière de siège et de repas, et les besoins particuliers ;

- b)** Contacter les spécialistes des voyages d'American Express au moyen du service de conversations en ligne.

Il convient de vérifier que le nom renseigné dans le profil correspond au nom tel qu'il apparaît dans la zone lisible à la machine du passeport national. L'enregistrement des données du passeport permettra de réduire de beaucoup le nombre de courriels échangés et donc d'accélérer la procédure d'émission des billets.

Modifications de l'itinéraire et autres changements

Si le (la) voyageur(se) demande une modification de l'itinéraire, pour raisons personnelles ou pour participer à une réunion officielle sur le trajet en direction ou au départ de New York, il convient de communiquer cette information dans la note verbale adressée au Service de l'appui aux clients au Siège afin que celle-ci soit prise en compte dans la demande d'autorisation de voyage initiale. Toute différence par rapport au coût de l'itinéraire officiel sera à la charge du (de la) voyageur(se) ou du gouvernement national, selon le cas. Tout voyage nécessaire pour se rendre à une réunion qui ne serait pas liée à la session de l'Assemblée générale et qui supposerait de s'écarter de l'itinéraire aller-retour officiel sera considéré comme une modification pour raisons personnelles ou autres.

Il n'est pas recommandé de demander que l'itinéraire initial soit modifié. Le cas échéant, tout changement doit être communiqué au moyen d'une nouvelle note verbale adressée au Service de l'appui aux clients au Siège au moins deux semaines avant la date de départ. Il conviendra alors d'indiquer le nouvel itinéraire et la raison du changement. Tout changement qui concernerait des réunions qui ne seraient pas liées à la session de l'Assemblée générale ou qui résulterait de choix personnels, notamment le choix d'une compagnie aérienne différente de celles qui ouvrent droit au remboursement des frais de voyage, devra être organisé directement avec l'agence de voyages et sera à la charge de la personne intéressée. Il ne sera peut-être pas possible de procéder à tous les changements demandés, notamment si les vols sont complets.

Les changements qui seraient apportés après l'émission des billets devront être dûment justifiés et les coûts ne seront pas pris en charge par l'Organisation.

Pénalité pour non-présentation

Si un(e) voyageur(se) venait à manquer son avion, des pénalités pourraient être imposées et le billet pourrait être perdu. Les dépenses ainsi entraînées, y compris le coût d'un nouveau billet, si nécessaire, pourraient être à la charge des délégations. Les voyageurs sont encouragés à utiliser l'application Global Business Traveller d'American Express et à se mettre en rapport directement avec l'agence de voyages avant l'heure prévue de départ du vol s'ils ne peuvent pas prendre l'avion. American Express dispose d'une ligne d'assistance mondiale accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, au numéro 312 340 2638 ou au numéro gratuit +1 844 487 4289, ainsi qu'à l'adresse suivante : us.un.viptravel@amexgbt.com.

Visas

L'ONU n'est pas responsable de la délivrance d'un visa pour entrer sur le territoire des États-Unis d'Amérique, ou de tout autre pays dans lequel il faudrait faire escale, et n'aide ni les voyageurs ni les missions permanentes à l'obtenir. Si une délégation est soumise à des restrictions en matière de voyage, par exemple si elle ne peut pas passer par tel ou tel pays pour des questions de visa, elle doit en informer le Service de l'appui aux clients au Siège au moment où elle fait la demande par note verbale.

Demandes de remboursement

Certaines délégations peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de voyage en application des dispositions du Règlement régissant le paiement des frais de voyage et des indemnités de subsistance dans le cas des membres des organes et des organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies (ST/SGB/107/Rev.6). Les États Membres peuvent donc aussi organiser eux-mêmes les voyages de leurs représentants et présenter une demande de remboursement.

Les demandes de remboursement doivent être déposées une fois le voyage terminé. Le remboursement est limité au coût effectif du voyage, à condition que celui-ci ait été effectué en classe ouvrant droit au remboursement et suivant l'itinéraire officiel. Les demandes doivent être présentées au moyen d'une note verbale.

Les documents suivants seront demandés :

- a) Les preuves de paiement ou reçus (les factures n'indiquant pas la preuve et la forme de paiement ne seront pas acceptées) ;
- b) Les talons du ou des billets et/ou les cartes d'embarquement pour toutes les étapes du voyage sont à fournir obligatoirement. Il pourrait également vous être demandé de fournir une copie des pages du passeport indiquant clairement les dates de départ et d'entrée ;
- c) La copie du billet électronique, sur laquelle doivent figurer le ou les numéros de billet électronique.

Tous les paiements dus aux États Membres sont effectués par virement électronique sur le compte bancaire de la mission permanente concernée. Prière de noter que les remboursements ne peuvent être effectués en espèces ni directement aux voyageurs. L'ONU n'est pas tenue de faire droit à une demande de remboursement de frais de voyage qui lui serait soumise après le 31 décembre de l'année suivant la date de clôture de la session de l'organe ou de l'organe subsidiaire ayant donné lieu au déplacement.

Personnes à contacter

Les notes verbales, les demandes de billets, les questions sur le remboursement des frais de voyage et les demandes de remboursement doivent être adressées par voie électronique à la personne suivante :

Chef du Service de l'appui aux clients au Siège, Département de l'appui opérationnel

Adresse électronique : ldctravel@un.org

Pour obtenir une copie des lignes directrices sur les demandes de voyage, envoyer un courriel à l'adresse ldctravel@un.org.

Services de voyages

American Express Global Business Travel est l'agence de voyages officielle de l'ONU à New York ; elle aide les délégations, dans toute la mesure possible, à organiser les voyages officiels payés par l'Organisation, notamment pour ce qui est de l'achat des billets et de la réservation des chambres d'hôtel.

Pour les demandes non urgentes, prière de contacter l'agence de voyages pendant les heures d'ouverture (de 9 heures à 18 heures, du lundi au vendredi), en envoyant un courriel à us.un.travel@amexgbt.com ou en appelant le 844 487 4289 (appel gratuit) ou le 312 340 2638. En dehors des heures normales d'ouverture, les appels sont automatiquement transférés à un(e) agent(e) d'American Express Global Business Travel qui est d'astreinte. Veuillez donner le code « SK32 » à cette personne pour accélérer le traitement de la demande.

Les appels d'urgence de l'étranger peuvent être passés en PCV : composer le +1 312 340 2638.

Il est demandé aux voyageurs de créer un profil en ligne (<https://portal.amexgbt.com/login/UNAT>) afin d'y enregistrer les informations utiles à la gestion des itinéraires et des billets, et notamment des besoins spéciaux. En cas de problème de consultation du site, appeler le +1 646 817 9677.

American Express Global Business Travel continue de suivre la situation pour ce qui est de la COVID-19, de l'évolution des conseils aux voyageurs et des règles imposées par les autorités afin de tenir ses clients et les voyageurs informés. La plateforme Travel Vitals™ permet de rechercher des informations et des conseils sur les différents éléments d'un voyage.

Salon des délégations nord

Bâtiment des conférences (deuxième étage)

Du jour de l'ouverture de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale (10 septembre 2024) jusqu'à la suspension de la session en décembre 2024, les membres des délégations sont priés de n'inviter au salon des délégations nord que

des personnes titulaires d'une carte d'identité ONU en cours de validité.

Salon privé des délégations

Bâtiment des conférences (deuxième étage, à proximité de la zone réservée au Conseil de sécurité)

Restauration

Restaurant des délégations

Bâtiment des conférences (quatrième étage)

Le Restaurant des délégations est fermé temporairement, mais la salle à manger pourrait être mise à disposition pour des événements assurés par un service de traiteur. Les membres des délégations sont priés d'appeler deux semaines à l'avance au 212 963 7029 pour s'assurer que la salle est bien disponible et réserver.

Cafétérias et cafés

La cafétéria principale est fermée depuis juillet 2015 mais sera ouverte pendant la première partie du débat général (du 23 au 27 septembre 2024) et peut-être également à d'autres moments de l'année si les conditions de sécurité le permettent.

Il y a six cafés: la Cafétéria Riverview, le Lobby Café, le Café Vienne, le Salon des délégations nord, le Café des visiteurs et le Café de la Paix. Des distributeurs automatiques sont également disponibles.

Les articles en plastique à usage unique ne sont plus utilisés au Siège et ne devraient plus y être apportés. Un choix de produits présentés dans des emballages durables est proposé et les couverts sont en inox ou en bois. Les membres des délégations sont encouragés à apporter des contenants réutilisables (tasses avec couvercle, bouteilles, gourdes, etc.) pour leurs boissons ; des fontaines ont été installées à différents endroits du Siège.

Cafétéria principale (ouverte uniquement du 23 au 27 septembre 2024)

- Secrétariat, bâtiment de l'annexe sud, rez-de-chaussée
- Heures d'ouverture : de 7 h 30 à 16 heures, du lundi au vendredi
- Petit-déjeuner : de 7 h 30 à 10 h 30 ; déjeuner : de 11 h 30 à 16 heures
- Restauration légère et boissons chaudes
- Ventes à consommer sur place ou à emporter (petit-déjeuner et déjeuner), buffet et sélection de produits préemballés (chauds ou froids), dont des salades et des sandwiches.

Cafétéria Riverview (fermée du 23 au 27 septembre 2024)

- Bâtiment des conférences, quatrième étage
- Heures d'ouverture : de 11 heures à 15 heures, du lundi au vendredi, sauf aux dates indiquées ci-dessus
- Restauration légère et boissons chaudes
- Ventes à consommer sur place ou à emporter (déjeuner), buffet et sélection de produits préemballés (chauds ou froids), dont des salades et des sandwiches
- Il se peut que la Cafétéria Riverview soit fermée pendant de courtes périodes à l'occasion de manifestations de haut niveau. Les dates et horaires de fermeture seront communiqués en temps utile.

Lobby Café (fermé du 20 au 27 septembre 2024)

- Bâtiment du Secrétariat, dans le hall, côté nord
- Heures d'ouverture : de 8 heures à 15 h 30, du lundi au vendredi, sauf aux dates indiquées ci-dessus
- Café et restauration légère pour le petit-déjeuner, le déjeuner et le goûter
- Sélection de cafés (expresso, cappuccino et latte) préparés sur place ou en libre-service, de viennoiseries, d'en-cas et de desserts

- Il se peut que le Lobby Café soit fermé pendant de courtes périodes à l'occasion de manifestations de haut niveau. Les dates et horaires de fermeture seront communiqués en temps utile.

Café Vienne

- Bâtiment de l'Assemblée générale, premier sous-sol, près des salles de conférence
- Du 18 au 20 septembre 2024 : de 8 h 30 à 17 heures
- Du 21 au 27 septembre 2024 : de 8 h 30 à 18 heures
- Le 28 septembre 2024 : de 9 heures à 17 heures
- Horaires d'ouverture habituels : de 8 h 30 à 17 heures, du lundi au vendredi, à l'exception des dates susmentionnées
- Bar expresso
- Assortiment de sandwiches pour le petit-déjeuner, crêpes sucrées et salées, restauration légère, sandwiches et salades prêts à consommer, en-cas, desserts, autres produits prêts à emporter et boissons

Salon des délégations nord

- Bâtiment des conférences, deuxième étage
- Les 21 et 22 septembre 2024 : ouvert pour les réunions mais sans service de café ou bar jusqu'à 21 heures
- Les 23 et 24 septembre 2024 : fermé
- À partir du 25 septembre 2024, reprise des horaires d'ouverture habituels : de 9 h 30 à 19 heures, du lundi au vendredi
- Bar expresso
- Viennoiseries pour le petit-déjeuner, restauration légère, sandwiches et salades prêts à consommer, en-cas, desserts et boissons

Café des visiteurs

- Bâtiment de l'Assemblée générale, premier sous-sol
- De 9 heures à 17 heures, du lundi au vendredi

- Bar expresso, boissons fraîches et produits Starbucks
- Viennoiseries et bagels pour le petit-déjeuner, sandwichs chauds et froids, pizzas sur pain plat, salades, sushis, fruits frais, en-cas et desserts

Café de la Paix

- Bâtiment de l'annexe sud, premier sous-sol
- Du 18 au 20 septembre 2024 : de 11 heures à 15 heures
- Les 21 et 22 septembre 2024 : de 9 heures à 17 heures
- Horaires d'ouverture habituels : de 11 heures à 15 heures, du lundi au vendredi
- Sushis, charcuterie, buffet à salade et soupes, et produits préemballés à emporter

Coin repas en extérieur – jardin sud (près de l'antenne parabolique, accès par le premier sous-sol)

- Du 23 au 27 septembre 2024 : de 7 h 30 à 16 heures

Distributeurs automatiques

- Centre des visiteurs, bâtiment de l'Assemblée générale, premier sous-sol
- Bibliothèque, rez-de-chaussée, entre le bâtiment de l'annexe sud et le bâtiment de la Bibliothèque
- Bâtiment des conférences, rez-de-chaussée
- Couloir voisin du bureau de la valise diplomatique (GA-3B-710), bâtiment de l'Assemblée générale, troisième sous-sol
- Centre d'apprentissage des langues, bâtiment de la pelouse nord, troisième sous-sol

Admission dans les locaux du Siège de l'ONU à New York d'invités de membres des délégations non détenteurs de cartes d'identité ONU pendant et après la période du débat général

L'accès des visiteurs et invités de membres de délégations est restreint pendant la durée des réunions de haut niveau et du débat général.

En dehors de cette période, les invités non détenteurs de cartes d'identité ONU qui souhaitent accompagner un(e) représentant(e) pendant les heures normales de travail (de 9 heures à 17 heures) doivent être accueillis par le ou la représentant(e) à l'entrée qui se trouve au niveau de la 46^e Rue. Là, ils devront se soumettre à un contrôle de sécurité. Le ou la représentant(e) et ses invités devront ensuite se rendre au guichet d'accueil situé dans le hall d'entrée du bâtiment de l'Assemblée générale, où les invités seront inscrits sur le registre des visiteurs.

Les membres des délégations sont autorisés à avoir un maximum de cinq invités à la fois. Comme indiqué dans l'instruction administrative sur les mesures de sécurité régissant l'admission au Siège (ST/AI/387), toute personne recevant des visiteurs est tenue de les accueillir et de rester avec eux pendant qu'ils sont dans les locaux.

En dehors des heures normales de travail, l'accès aux locaux pour les invités des membres des délégations ne peut être autorisé que moyennant un accord spécial passé avec le Département de la sûreté et de la sécurité.

Circulation sur le rond-point du Secrétariat et entrée située au niveau de la 43^e Rue Est

Pendant la période de haut niveau, du 22 au 30 septembre 2024, seuls les cortèges motorisés escortés par l'État hôte seront autorisés à circuler sur le rond-point du Secrétariat. Les véhicules autorisés pourront de nouveau pénétrer dans le complexe par l'entrée située au niveau de la 43^e Rue Est et en sortir par le portail situé au niveau de la 45^e Rue Est à partir du mardi 1^{er} octobre 2024.

Cartes d'identité ONU

Les cartes d'identité ONU qui leur sont délivrées leur donnant une grande liberté d'accès, les membres des délégations, fonctionnaires, membres accrédités des organisations non gouvernementales, représentants des médias et prestataires de service agréés doivent comprendre qu'il importe au plus haut point de ne pas en compromettre l'intégrité, et ce, pour que la sécurité de tous les intéressés puisse être assurée.

Les fonctionnaires, membres des délégations et autres personnes autorisées à pénétrer dans l'enceinte de l'ONU ne pourront le faire que sur présentation d'une carte d'identité ONU valide. Il est rappelé aux personnes détentrices d'une carte d'identité ONU qu'elles sont tenues de la porter de façon visible lorsqu'elles entrent dans les locaux et pendant tout le temps qu'elles s'y trouvent, et qu'il leur incombe de s'assurer que leur carte est valide.

Il est rappelé aux membres des délégations, comme aux autres personnes détentrices d'une carte d'identité ONU, que cette carte est pour leur usage personnel uniquement et qu'elle ne doit être ni prêtée ni donnée. Si un(e) agent(e) de sécurité constate qu'une carte est utilisée d'une manière contrevenant aux règles, il ou elle la confisquera.

Si un(e) représentant(e) égare sa carte ou se la fait voler, il ou elle doit en informer immédiatement les services de sécurité en appelant le 212 963 6666 et déposer ensuite une demande de copie de sa carte en passant par le système e-Registration. Une fois approuvée par le Service du protocole et de la liaison, la demande doit être apportée au Groupe des enquêtes spéciales (bureau GA-1B-052), où un(e) fonctionnaire du Groupe enregistrera officiellement les circonstances de la perte ou du vol. La demande de renouvellement sera ensuite tamponnée et signée par le (la) fonctionnaire, après quoi la demande devra être apportée au Groupe des cartes d'accès et d'identité qui délivrera une nouvelle carte.

Courrier et plantons

Le Groupe de l'acheminement et de la distribution du courrier assure à l'intention des délégations les services suivants :

- Distribution de la correspondance officielle des délégations destinée à être remise à des fonctionnaires à l'intérieur du Secrétariat. Les délégations sont priées de remettre cette correspondance à la salle d'inspection du courrier aux rayons X, située le long de la rampe d'accès de la 48^e Rue Est, entre 7 heures et 15 heures du lundi au vendredi. Une fois le contrôle terminé, les délégations peuvent apporter le courrier au bureau S-3B-128, pour qu'il soit distribué.
- Traitement du courrier adressé par le Secrétariat aux délégations. Les délégations sont priées de récupérer leur courrier au bureau S-3B-128. L'accès à ce bureau est possible du lundi au vendredi, entre 8 heures et 17 heures. Pour toute demande de renseignements, envoyer un courriel à l'adresse delegationmail@un.org ou [un-messenger@un.org](https://www.un.org/messenger), ou appeler le 212 963 5865.
- Prestation de services de planton pendant le débat général et les réunions de haut niveau. Ces services sont limités aux salles de conférence, à la salle de l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité (réception : entrée des délégations ; téléphone : 212 963 8902).

Services audiovisuels

La Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence du Bureau de l'informatique et des communications fournit des services audiovisuels pour les réunions et manifestations qui se déroulent au Siège de l'ONU.

Adresse électronique : request-for-services@un.org

Téléphone : 212 963 8648

Les services fournis par la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence incluent la fourniture et l'utilisation des moyens technologiques liés aux salles de conférence et aux réunions, de systèmes combinant microphones de conférence et transmission de l'interprétation, de systèmes de

vote et de minutage, d'émissions pour la télévision, de diffusion via la radio et Internet, d'enregistrements, d'écrans, de projecteurs et de plaques nominatives numériques, de systèmes permettant la participation à distance (systèmes de visioconférence et plateformes de réunions virtuelles comme Microsoft Teams et Cisco WebEx), de systèmes d'amplification du son et de technologies favorisant l'accessibilité telles que le sous-titrage activé à la demande et la langue des signes. Les demandes doivent être envoyées à la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence (request-for-services@un.org). La Section fournit des services de radiotélédiffusion qui sont inscrits au budget et moyennant remboursement.

Les services suivants sont fournis pour les réunions officielles inscrites au calendrier :

- Systèmes combinant microphones de conférence et transmission de l'interprétation simultanée
- Systèmes permettant la participation à distance (visioconférences)
- WebEx, plateformes de réunion en ligne et autres supports
- Interprétation simultanée à distance
- Systèmes de sonorisation et d'amplification du son
- Projecteurs et écrans numériques
- Enregistrements
- Gestion et diffusion de discours préenregistrés
- Déclarations, interventions et vidéos
- Radiodiffusion et transmission
- Systèmes d'affichage électronique et plaques nominatives numériques
- Téléprompteurs
- Sous-titrage (permanent ou à la demande)
- Diffusion en langue des signes

Les services supplémentaires ou les services pour les réunions non inscrites au budget sont fournis en appliquant le principe du recouvrement des coûts. Pour demander les tarifs et obtenir un devis, écrire à request-for-services@un.org.

La Section facilite la fourniture de technologies et de services permettant de rendre les réunions plus accessibles, tels que le sous-titrage permanent ou à la demande et l'enregistrement et la diffusion de l'interprétation en langue des signes.

Service des réunions virtuelles ou hybrides

Divers services et plateformes technologiques sont en place pour faciliter la participation virtuelle et les réunions et manifestations virtuelles ou hybrides. Des services d'appui aux réunions virtuelles, des solutions, des pratiques optimales et une aide à la planification et à l'utilisation ainsi que des conseils concernant les besoins technologiques et en bande passante sont disponibles sur demande.

Discours, déclarations, interventions et vidéos préenregistrés

La Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence facilite la diffusion des discours, déclarations, interventions et vidéos préenregistrés lors des réunions selon que de besoin. Des informations sur le format de fichier privilégié, les besoins technologiques et les différents moyens de soumission ainsi que les pratiques optimales sont disponibles sur demande. Les demandes doivent être envoyées dès que possible et au plus tard quatre jours ouvrables avant la réunion ou la manifestation. La Section facilite également la fourniture de technologies et de services permettant de rendre les réunions plus accessibles, tels que le sous-titrage permanent ou activé à la demande et l'enregistrement et la diffusion de l'interprétation en langue des signes. Pour en savoir plus, s'adresser à request-for-services@un.org.

Retransmission, diffusion en continu et enregistrements audio

Des services de retransmission, de diffusion en continu et d'enregistrement audio et vidéo sont disponibles pour les réunions et manifestations. L'accès aux enregistrements des réunions à huis clos étant réservé à la présidente ou au président et à la

ou au secrétaire en fonction pendant la séance, les demandes d'accès aux enregistrements desdites réunions doivent provenir de l'une de ces personnes. Pour les réunions et événements virtuels, la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence fournit des plateformes d'interprétation, des services de diffusion, de diffusion sur le Web, de streaming et d'enregistrement audio et vidéo. Les demandes doivent être envoyées le plus tôt possible et, au plus tard, cinq jours ouvrables avant la réunion ou la manifestation.

Projections vidéo et écrans

Les projecteurs, écrans et haut-parleurs pour la diffusion multi-média, les exposés et l'affichage dans les salles de conférence et de réunion sont fournis par la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence. Tarifs et devis peuvent être obtenus sur demande.

Section des archives et de la gestion des dossiers

Bâtiment FF, rez-de-chaussée

Heures d'ouverture : de 9 heures à 17 heures,
du lundi au vendredi

Adresse électronique : arms@un.org

Téléphone : 212 963 1747

Les délégations sont invitées à utiliser les archives de l'ONU ; pour prendre rendez-vous avec un(e) archiviste ou faire une réservation pour effectuer des recherches, contacter la Section des archives et de la gestion des dossiers (arms@un.org).

Services informatiques

Le Bureau de l'informatique et des communications fournit aux délégations les services suivants :

- **Adresses électroniques.** Chaque mission permanente peut se faire assigner le nombre d'adresses électroniques (domaine un.int) dont elle a besoin pour sa délégation

à New York. Les demandes doivent porter l'entête de la mission, être envoyées par courrier électronique à l'adresse missions-support@un.int et signées par les membres du personnel diplomatique de la mission dont les noms figurent dans le *Livre bleu*.

- **Portail Delegate.** Surnommé « iSeek pour les États Membres », ce site Web administré par le Bureau de l'informatique et des communications, en partenariat avec le Département de la communication globale, regroupe toutes les informations utiles aux délégations à New York (www.un.org/fr/delegate).
- **Système de diffusion électronique des documents (Sédoc).** Le Sédoc est la base de données centrale qui regroupe tous les documents destinés aux organes délibérants de l'ONU. Il est géré conjointement par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Département de la communication globale et le Bureau de l'informatique et des communications et peut être consulté à l'adresse suivante : documents.un.org.
- **Sites Web.** Le Bureau héberge les sites Web des missions permanentes (www.un.int/fr) et peut leur fournir une présence en ligne grâce à la plateforme Unite Web. Les sites des missions permanentes sont des sites multilingues, sécurisés et adaptés aux appareils mobiles. Le Bureau donne aux gestionnaires de contenu habilités au sein des missions permanentes l'autorisation d'accès nécessaire pour qu'ils puissent mettre à jour facilement le site de la mission concernée.
- **Don de matériel informatique.** Le Bureau fait don de matériel recyclé aux missions permanentes intéressées. Pour bénéficier d'un don de matériel, il est nécessaire de présenter une demande officielle portant l'entête de la mission, signée par les membres du personnel diplomatique de la mission dont les noms figurent dans le *Livre bleu*. La demande doit être soumise par courriel au Bureau du Sous-Secrétaire général chargé de l'informatique et des communications (oictfrontoffice@un.org). Toutes les demandes sont traitées en fonction des disponibilités.

- **Service d'assistance.** Le Bureau fournit une assistance pour tout ce qui concerne l'informatique et les communications, de 8 heures à 18 heures pendant les jours ouvrables à l'ONU (téléphone : 212 963 3333).
- **Ordinateurs avec accès à Internet.** Le Bureau a installé des ordinateurs avec accès à Internet dans le salon des délégations nord et au premier sous-sol du Secrétariat.
- **Accès sans fil à Internet.** Le Bureau fournit un accès sans fil à Internet (Wi-Fi) dans la plupart des lieux ouverts au public et des salles de conférence.
- **Moteur de recherche intégré.** Le Bureau propose un outil en ligne permettant de faire des recherches dans plusieurs bases de données de l'Organisation (search.un.org/?lang=fr).
- **Cours de sensibilisation à la sécurité informatique.** Le Bureau de l'informatique et des communications propose un cours en ligne sur la cybersécurité, accessible au moyen du lien suivant : <https://training.dss.un.org/thematicarea/category?id=6>. Veuillez signaler tout problème de cybersécurité à infosec@un.org.

Standard téléphonique

Les numéros du standard téléphonique de l'ONU sont le 212 963 1234 et le 212 963 9999. Il s'agit d'un système automatisé qui permet le transfert des appels au personnel de sécurité et à d'autres services et fonctionnaires.

On peut appeler directement de l'extérieur les fonctionnaires et les services de l'ONU en composant le 212 963 ou le 917 367, suivi du numéro de poste à quatre chiffres de l'interlocuteur(trice) concerné(e). Pour les appels passés d'un téléphone du Siège, on composera le « 3 » ou le « 7 » suivi du numéro de poste (par ex., 3 XXXX ou 7 XXXX).

Prière de noter que les numéros de poste des fonctionnaires des fonds et programmes sont accessibles depuis le Secrétariat de la manière suivante :

- **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) :** composer l'indicatif « 4 » puis le numéro à quatre chiffres du poste ;

- **Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) :**
composer l'indicatif « 5 » puis le numéro à quatre chiffres du poste ;
- **Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) :**
composer l'indicatif « 631 », puis le numéro à quatre chiffres du poste.

Administration postale de l'Organisation des Nations Unies

Guichet de l'Administration postale de l'ONU et boutique de timbres personnalisés

Centre des visiteurs, bâtiment de l'Assemblée générale,
premier sous-sol

Heures d'ouverture : de 9 heures à 17 heures, du lundi
au vendredi

Téléphone : 212 963 7698

Site Web : unstamps.org/fr

Le guichet de l'Administration postale de l'ONU vend des timbres (au tarif « first class », utilisable pour des envois dans le pays et à l'étranger) et des cartes postales de l'ONU, ainsi que d'autres articles pour philatélistes. Ce guichet vous offre aussi la possibilité d'acheter des feuilles de timbres personnalisés, qui combinent votre propre photographie et un timbre de l'ONU.

Les timbres de l'ONU visent à sensibiliser l'opinion internationale sur des thèmes importants tels que les espèces en voie de disparition, les droits humains, l'éducation, le patrimoine mondial et l'environnement. Ils sont émis en dollars des États-Unis, en francs suisses et en euros et ne sont valables que pour le courrier posté respectivement au Siège à New York, au Palais des Nations à Genève et au Centre international de Vienne.

Administration du garage

Bâtiment de l'UNITAR, 801 United Nations Plaza,
bureau U-210

Adresse électronique : garage-admin@un.org

Téléphone : 212 963 6212

Concernant la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, deux types de permis de stationnement devront être apposés sur les véhicules enregistrés. L'Administration du garage délivrera un nouveau permis de stationnement pour la soixante-dix-neuvième session. Les vignettes électroniques actuelles ne seront pas modifiées et doivent rester sur les véhicules. L'accès au garage de l'ONU sera réservé aux véhicules sur lesquels seront apposés ces deux permis de stationnement.

La vignette électronique doit être apposée sur le pare-brise du véhicule et le permis de stationnement sur le tableau de bord, de façon à être parfaitement visibles des agents de sécurité et du personnel de l'Administration du garage aux points d'entrée et pendant que les véhicules se trouvent dans l'enceinte de l'ONU. Tous les véhicules doivent être enregistrés auprès de l'Administration du garage. Aucun véhicule ne pourra accéder au garage sans permis de stationnement en cours de validité. Tout véhicule dépourvu de permis de stationnement valide visible peut être enlevé. Les permis ne sont pas transmissibles d'un véhicule à l'autre et ne doivent être apposés que sur le véhicule enregistré auprès de l'Administration du garage. Des instructions détaillées seront données par l'Administration du garage lors de la délivrance des permis de stationnement.

L'Administration du garage fixera les dates auxquelles les délégations pourront faire leur demande de permis de stationnement et venir les retirer.

- **Véhicules enregistrés au nom d'un membre d'une délégation.** Les demandes de permis doivent être adressées directement à l'Administration du garage : elles doivent porter une signature autorisée de la mission ainsi que le sceau de cette dernière, être accompagnées du certificat d'immatriculation et d'une carte d'identité ONU en cours de validité. Un permis sera délivré pour chaque automobile portant des plaques « D » de New York. Les membres des délégations ont le droit d'enregistrer plusieurs véhicules ; toutefois, ils ne peuvent en stationner qu'un à la fois dans le garage. Il n'est délivré de permis de stationnement qu'aux membres des délégations dûment accrédités auprès de l'ONU.

- **Véhicules enregistrés au nom de missions permanentes.** Les demandes doivent être adressées directement à l'Administration du garage, accompagnées du certificat d'immatriculation, et porter une signature autorisée de la mission et le sceau de cette dernière. Chaque mission n'a droit qu'à un seul permis spécial (associé à un seul véhicule) autorisant l'accès du véhicule de la Représentante permanente ou du Représentant permanent par l'entrée située au niveau de la 43^e Rue Est. Toute modification dans l'usage d'un véhicule doit être signalée à l'Administration du garage qui prendra les dispositions nécessaires.
- **Permis de stationnement délivrés aux missions des États observateurs, aux organisations intergouvernementales et aux autres organisations énumérées aux chapitres III, IV et V du Livre bleu.** Les demandes doivent être adressées à l'Administration du garage, qui fera le nécessaire. Ces permis ne sont délivrés qu'à des personnes jouissant du statut diplomatique.
- **Vignettes d'identification temporaire (de couleur jaune) pour la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale.** Les missions permanentes peuvent demander une vignette d'identification temporaire pour les véhicules qui sont loués à des agences reconnues et seront utilisés par des représentants accrédités, des dignitaires en visite et des diplomates assistant officiellement aux réunions de la session. Les véhicules portant ces vignettes peuvent pénétrer dans l'enceinte du Siège par l'entrée située au niveau de la 43^e Rue Est uniquement pour déposer ou prendre des passagers, sauf contrordre de la part des services de sécurité de l'ONU, et n'ont pas le droit d'y stationner. Les formulaires de demande doivent être envoyés par voie électronique depuis le portail e-delegate (edelegate.un.int). Des instructions détaillées sont disponibles sur le portail, lequel est accessible aux agents désignés par les missions permanentes. La demande doit être accompagnée des documents suivants : copie de la note verbale précisant le nom et le titre de la personnalité concernée, ainsi que la période au cours de laquelle elle sera en visite ; copie du contrat de location ; certificat d'immatriculation ; certificat d'assurance du véhicule ; permis

de conduire et photo du (de la) chauffeur(se). Le Groupe des services spéciaux (Département de la sûreté et de la sécurité) et l'Administration du garage passeront en revue la demande faite en ligne et, si elle est approuvée, la mission sera notifiée que la vignette temporaire à apposer sur le véhicule peut être récupérée. Il convient de prévoir deux jours ouvrables pour le traitement de la demande.

L'Administration du garage enverra un courrier aux délégations avant le début de la session de l'Assemblée générale pour les informer des changements éventuellement apportés à la procédure. Les missions seront priées de renvoyer, avant le début de la nouvelle session, les formulaires mis à jour. Les permis de stationnement appartenant à des représentants qui quittent le Siège doivent être rendus à l'Administration du garage avant le départ des intéressés. Toute modification dans l'usage d'un véhicule doit être signalée sur-le-champ à l'Administration du garage. Le permis doit être rendu si le véhicule n'est plus utilisé ou s'il y a changement de propriétaire. Il convient de noter que les permis se désactiveront automatiquement à l'expiration de l'immatriculation du véhicule. Tout renouvellement d'immatriculation doit être signalé à l'Administration du garage pour que le permis reste actif.

En application de la section II de la résolution 39/236 de l'Assemblée générale, le droit de stationnement de tout membre de délégation qui n'a pas acquitté sa redevance depuis plus de trois mois sera suspendu. Il sera rétabli lorsque les redevances auront été réglées intégralement. Les membres des délégations qui quittent New York doivent prendre contact avec l'Administration du garage afin de s'acquitter du montant d'éventuelles redevances dues.

- **Véhicules des membres de délégations ayant des plaques diplomatiques ONU et portant un permis valable pour la session en cours de l'Assemblée générale.** Ces véhicules peuvent être garés gratuitement au premier sous-sol et à un emplacement réservé à cet effet à l'extrémité sud du deuxième sous-sol, dans les sections A, B et C ainsi que dans une moitié de la section D, pendant que les représentants s'acquittent de leurs fonctions officielles. Les chauffeurs sont priés de bien vouloir s'assurer

que tous les emplacements destinés aux véhicules diplomatiques sont complets avant de se garer ailleurs. Les délégations sont priées de s'abstenir de stationner sur les emplacements délimités en bleu, qui sont des places de stationnement accessible réservées aux personnes dûment autorisées. Seuls les véhicules électriques doivent être garés sur les places de stationnement liées aux stations de recharge de véhicules électriques.

- Pendant la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, il pourrait y avoir des embouteillages à l'approche du Secrétariat et des retards causés par le temps d'attente nécessaire pour entrer et sortir du complexe en voiture. Dans la mesure du possible, il serait donc préférable d'utiliser d'autres moyens de transport.
- L'entreposage de véhicules hors d'usage est interdit en tout temps.
- La redevance pour stationnement nocturne est de 2,50 dollars par nuit. Le relevé des redevances à acquitter est adressé à la mission concernée peu après la fin du mois. Le montant de ces redevances est payable dès réception de la facture, qui peut être réglée en espèces, par carte de crédit Visa/Mastercard ou par chèque libellé à l'ordre de « United Nations » et remis à l'Administration du garage (801 United Nations Plaza, bureau U-210) ou envoyé par courrier à l'adresse suivante : United Nations Garage Administration, UNITAR Building, 405 East 42nd Street, room U-210, New York, N.Y. 10017.

Accès à l'enceinte du Siège

Accès au Secrétariat par l'entrée de la Première Avenue :

- Véhicule de la Représentante permanente ou du Représentant permanent, ayant un permis spécial. Tous les occupants du véhicule devront porter de façon visible des cartes d'identité ONU valides ;
- Véhicules de location ayant une vignette spéciale qui autorise leur conducteur(trice) uniquement à déposer ou à prendre des passagers. Ces véhicules ne pourront pas stationner à l'intérieur de l'enceinte.

Accès par l'entrée de la 42^e Rue Est :

- Tous les autres véhicules ayant un permis de stationnement. Les véhicules des délégations pénétrant dans l'enceinte du Siège sont soumis à un contrôle de sécurité.

Accès au garage

Les automobiles avec chauffeur(se) portant un permis spécial délivré aux représentants permanents peuvent utiliser la rampe de l'entrée située au niveau de la 43^e Rue Est pour accéder au garage.

Les chauffeurs qui sont d'astreinte au service d'une délégation doivent rester dans la salle qui leur est réservée, au premier sous-sol du garage. L'agent(e) de sécurité qui est de garde à l'entrée des délégations du bâtiment de l'Assemblée générale les appellera lorsque leurs services seront requis.

Responsabilité en cas de perte et de dommages

En mettant à la disposition des délégations des places de stationnement, l'ONU cherche à leur rendre service. Elle tient à prévenir les utilisateurs que des vols et des actes de vandalisme se sont produits dans le garage et qu'il est impossible de surveiller constamment tous les véhicules. L'ONU ne garantit pas la sécurité des véhicules dans le garage, ni celle des biens ou articles laissés à l'intérieur de ceux-ci. En utilisant le garage, les délégations reconnaissent et acceptent ipso facto que l'ONU n'assume aucune responsabilité en la matière.

Les membres des délégations qui entreposent leur véhicule dans le garage pour une longue période en leur absence sont priés de contacter l'Administration du garage et de fournir les coordonnées d'une personne qui aura les clés du véhicule et sera autorisée à le déplacer en cas d'urgence ou de travaux d'entretien.

Transports locaux

L'Organisation ne met pas d'automobiles à la disposition des délégations. Les délégations qui ont besoin de moyens de transport à New York sont invitées à prendre leurs propres dispositions.

Bornes de recharge pour véhicules électriques

Vingt-quatre bornes de recharge pour véhicules électriques sont installées à tous les niveaux du garage, à côté de la cage d'escalier Q.

Pour commencer à recharger, il est nécessaire de télécharger l'application mobile sur le site Web ChargePoint (www.chargepoint.com/drivers/mobile, en anglais uniquement).

Les frais de recharge facturés sont les suivants :

- 1,50 dollar par heure jusqu'à 4 heures ;
- 3,00 dollars par heure pour toute heure supplémentaire au-delà de 4 heures jusqu'à ce que le véhicule soit débranché.

Les stations de recharge sont disponibles chaque jour selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Prière de stationner sur les places réservées à la recharge des véhicules électriques uniquement pour recharger un véhicule. Merci de ne pas débrancher la prise d'un autre véhicule en cours de recharge. Une fois la recharge terminée, les utilisateurs sont invités à remettre le câble à sa place. Pour toute question, appeler le +1 888 758 4389 (24 heures sur 24, 7 jours sur 7).

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Chef de bureau

Marco A. Suazo

Coordonnateurs

Tianyi Zhao (coordonnatrice principale)

Hannah Athena Gana (achats)

Graysen Airth (ressources humaines)

One United Nations Plaza, bureau DC1-603

Téléphone : 212 963 9196

Adresse électronique : nyo@unitar.org

Site Web : <https://unitar.org/ny> (en anglais uniquement)

Organe autonome au sein du système des Nations Unies, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche joue un rôle de premier plan dans la formation des cadres des administrations nationales et locales des États Membres et des représentants de la société civile et du secteur privé : quelque 25 000 personnes de par le monde bénéficient chaque année de ses formations courtes.

À l'ONU à New York, l'UNITAR dispense une formation à la diplomatie multilatérale pour aider les membres de délégations à s'acquitter efficacement de leurs fonctions dans le contexte des Nations Unies et à participer à la recherche de solutions aux grands enjeux contemporains. Les cours, offerts tout au long de l'année, sont concis et accessibles et ont un rapport direct avec ce que font les membres des délégations à l'ONU. Ils portent par exemple sur le système des Nations Unies et son fonctionnement ; le droit international et les politiques internationales ; la paix et la sécurité ; les migrations ; les négociations ; la réforme de l'ONU et le développement durable. Certains cours peuvent être suivis en ligne mais la plupart sont dispensés en présentiel. La plupart des cours sont payants mais des exonérations sont prévues pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Le calendrier annuel des cours est consultable à l'adresse suivante : www.unitar.org (en anglais uniquement).

L'Institut est financé grâce à des contributions volontaires provenant des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des fondations et d'autres sources non gouvernementales.

École internationale des Nations Unies

24-50 Franklin D. Roosevelt Drive, New York, NY 10010

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'École internationale des Nations Unies

Bureau : S-1919A

Téléphone : 917 367 5592

Adresse électronique : unis-srsg@un.org

L'École internationale des Nations Unies (UNIS) (www.unis.org) a été fondée en 1947, sous l'égide de l'Organisation, par un groupe de parents fonctionnaires de l'ONU qui souhaitent que leurs enfants bénéficient d'un enseignement international. Aujourd'hui, elle accueille près de 1 450 élèves originaires de plus de 98 pays et parlant plus de 86 langues ; 57 nationalités sont représentées parmi les enseignants. Plus de 41 % des élèves sont enfants de membres du personnel des Nations Unies, des fonds et programmes ou des missions permanentes. L'École accueille aussi d'autres élèves issus des communautés internationale et new-yorkaise, dont les parents souhaitent qu'ils reçoivent une éducation internationale, conforme à l'esprit de la Charte des Nations Unies et aux principes y énoncés.

Admissions

L'École accueille les enfants dont les parents travaillent pour le système des Nations Unies et arrivent de l'étranger, même pendant l'année scolaire, à condition que des places soient libres dans les classes concernées et que les enfants satisfassent aux conditions d'entrée. L'École accepte des enfants depuis le jardin d'enfants jusqu'à la fin des études secondaires. Les enfants ayant validé le passage au niveau supérieur à l'issue de cette année sont automatiquement admis en 9^e année à l'école de Manhattan. Pour obtenir des informations sur les procédures d'admission, consulter le site www.unis.org/admissions, écrire à admissions@unis.org ou téléphoner au 212 584 3071.

Baccalauréat international

Le niveau d'enseignement est très élevé. Le lycée a été l'un des premiers de la région de New York à proposer de faire passer le diplôme du baccalauréat international, qui permet aux élèves l'ayant réussi de s'inscrire à des universités aux États-Unis et partout dans le monde.

Langues

L'anglais est la langue d'enseignement principale mais tous les élèves apprennent l'espagnol ou le français dès l'école

élémentaire. L'allemand, l'arabe, le chinois, l'italien, le japonais et le russe sont également enseignés à partir de la 7^e année. D'autres langues maternelles peuvent être étudiées après l'école. La multiplicité des langues parlées par le corps enseignant international et les élèves est une source de richesse culturelle.

Visites et journées portes ouvertes

Des visites et des journées portes ouvertes sont fréquemment organisées. Elles peuvent aussi se faire sur rendez-vous. Pour tout complément d'information, consulter la page suivante : www.unis.org/admissions/visit.

Organisme de liaison de la ville de New York

Commissaire aux affaires internationales

Edward Mermelstein

Équipe de direction

Aissata M.B. Camara (*Chef de cabinet et Commissaire adjointe en charge des politiques et des initiatives stratégiques*)

Dilip Chauhan (*Commissaire adjoint en charge du commerce, de l'investissement et de l'innovation*)

Kristen Edgreen Kaufman (*Commissaire adjointe en charge des partenariats public-privé et du développement économique*)

Bureau des affaires internationales de la mairie de New York

Two United Nations Plaza, 27^e étage, New York, NY 10017

Téléphone : 212 319 9300

Adresse électronique : international@cityhall.nyc.gov

Site Web : www1.nyc.gov/site/international/index.page

Le Bureau des affaires internationales de la mairie de New York concourt au maintien de relations harmonieuses entre la communauté internationale et les organismes municipaux et les

autorités locales et encourage la collaboration entre eux. Il vise à faire connaître les politiques et les bonnes pratiques de la ville de New York dans tous les pays et à répondre aux demandes des gouvernements étrangers, de l'ONU et du Département d'État américain. Le Bureau est également chargé de conseiller d'une part les organismes municipaux sur des questions diplomatiques et consulaires et d'autre part la communauté diplomatique et consulaire sur des questions liées à la ville. Il administre aussi le programme de stationnement diplomatique et consulaire de la ville de New York et suscite des échanges entre la communauté internationale et les communautés locales de la ville.

Programmes

- **Global Vision | Urban Action est un programme visant à échanger** des informations et à imaginer des solutions innovantes susceptibles d'être adoptées au niveau local comme au niveau mondial, l'objectif étant de mettre en évidence les synergies entre les objectifs de développement durable et les initiatives et plans locaux de la ville de New York. De plus, le programme réunit des experts de la ville de New York et de la communauté internationale pour partager des connaissances, concevoir des solutions aux problèmes mondiaux et mettre au jour des possibilités de nouvelles collaborations. En juillet 2018, New York est devenue la première ville au monde à soumettre directement à l'ONU un examen local volontaire. Depuis, des centaines de gouvernements locaux et régionaux ont rejoint ce mouvement.
- **NYC Junior Ambassadors** : Dans le cadre de ce programme, le Bureau cherche à utiliser les possibilités offertes par l'ONU au profit des élèves de 7^e, de 8^e et de 9^e année de la ville de New York et à permettre aux élèves des cinq arrondissements de la ville de mieux connaître l'ONU et la mission qui est la sienne. Le programme utilise les objectifs de développement durable comme un prisme par lequel les jeunes peuvent agir au niveau local pour provoquer des changements de grande ampleur.

- **Connecting Local to Global :** Ce programme contribue à créer des liens entre les membres de la communauté diplomatique et consulaire et la ville dans laquelle ils vivent et travaillent. En partenariat avec les organismes municipaux, le Bureau s'appuie sur ce programme pour permettre aux 116 consulats de New York de découvrir le travail de ces organismes et de faire connaître les programmes de la ville tout en permettant aux organismes de s'inspirer des meilleures pratiques qu'ils ont à transmettre.

Services

- **Stationnement.** En collaboration avec le Département d'État américain, le Bureau administre le programme de stationnement diplomatique et consulaire de la ville, délivre chaque année les vignettes de stationnement et assiste les bureaux diplomatiques et consulaires tout au long de l'année pour les questions liées au stationnement.
- **Notification consulaire.** Le Bureau aide les consulats généraux à obtenir des renseignements sur les situations qui auraient fait des morts ou des blessés parmi les ressortissants étrangers à New York.
- **Visites de délégations.** Le Bureau organise des réunions avec les autorités locales et fédérales pour les délégations de représentants de gouvernements étrangers en visite à New York.
- **Développement économique.** Le Bureau s'attache à faciliter les échanges de bonnes pratiques en matière de développement économique entre les gouvernements et contribue à créer des liens entre des entreprises internationales et la ville de New York. Il peut fournir à ces entreprises des renseignements sur les programmes et services disponibles pour les aider à s'implanter à New York.

Comité d'accueil pour les délégations auprès de l'Organisation des Nations Unies (Hospitality Committee)

Bureau : GA-0142

Téléphone : 212 963 8753

Le Comité d'accueil pour les délégations auprès de l'Organisation des Nations Unies, organisme privé financièrement autonome et non partisan, qui existe depuis 70 ans, aide les membres de délégations et leur famille à profiter des différents aspects de la vie à New York et dans les environs et propose des services conçus pour améliorer le quotidien des délégations. À cette fin, le Comité a créé différents groupes sur des sujets tels que la carrière des conjoints, la résilience diplomatique et d'autres questions telles que l'autisme. Les bénévoles organisent des activités dans des maisons américaines, des visites à pied, des activités culturelles et des visites guidées dans des lieux d'intérêt. Le Comité organise des groupes de conversation en anglais, en français et en arabe. Des billets gratuits pour divers spectacles et manifestations civiques sont souvent disponibles. Dans le cadre des clubs du Comité (cuisine, lecture, patchwork et arts textiles et cinéma), les membres des délégations peuvent rencontrer des chefs, des écrivains, des cinéastes et des artisans. Ces programmes sont ouverts aux diplomates des missions permanentes auprès de l'ONU, ainsi qu'aux membres de leur famille proche. Plusieurs programmes du Comité sont conçus pour que les enfants comme les adultes puissent participer. Pour en savoir plus sur les activités organisées, consulter le calendrier mensuel qui figure sur le site Web du Comité (www.hcund.org, en anglais uniquement) ou se rendre au bureau qui est situé à l'entrée du bâtiment de l'Assemblée générale (bureau GA-0142).

Banque

La United Nations Federal Credit Union (UNFCU) est une coopérative financière à but non lucratif, propriété depuis 1947 de membres qui sont les fonctionnaires en activité et retraités de l'ONU et des institutions spécialisées, et les membres de leur

famille. Certaines missions permanentes auprès de l'Organisation et leur personnel en poste à New York peuvent également devenir membres (voir la liste sur le site Web de la UNFCU : www.unfcu.org/who-can-join, en anglais uniquement). La UNFCU offre une vaste gamme de produits financiers et de services de conseil, tels que : services bancaires électroniques, transferts électroniques, conseils en ligne, services bancaires par téléphone 24 heures sur 24, services d'assurance et de placement, prêts hypothécaires et prêts à la consommation.

Pour tout complément d'information, consulter le site Web (www.unfcu.org/, en anglais uniquement) ou visiter l'une des agences (www.unfcu.org/contact/locations/#united-states). Les représentants de la UNFCU peuvent être joints par téléphone au 347 686 6000, par WebChat à l'adresse www.unfcu.org ou par courriel (email@unfcu.com).

Emplacements des guichets automatiques dans la ville

- 2 United Nations Plaza, 3^e étage (44^e Rue Est entre la Première et la Deuxième Avenue)
- Centre des visiteurs (premier sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale)
- 820 Second Avenue, en rez-de-trottoir
- École internationale des Nations Unies : 24-50 Franklin D. Roosevelt Drive (rez-de-chaussée, au niveau de la 25^e Rue Est)
- Siège de la UNFCU : 24-01 44th Road, Long Island City

Cartes de l'ONU

Les cartes produites par la Section de l'information géospatiale sont disponibles à l'adresse suivante: www.un.org/geospatial/mapsgeo (en anglais uniquement). Les cartes qui sont disponibles sur ce site peuvent être utilisées aux fins d'exposition, à condition qu'elles ne subissent aucune modification. Pour obtenir l'autorisation de publier une carte, prière de se référer aux directives qui se trouvent à l'adresse suivante : www.un.org/geospatial/mandates/public.

Si une mission permanente souhaite faire imprimer des cartes établies par la Section, elle doit envoyer une note verbale au Bureau du Sous-Secrétaire général chargé de l'informatique et des communications, avec copie à geospatial@un.org, en précisant ce qui suit :

- La demande d'impression de carte ;
- Le titre, le numéro et la date de production de la carte ;
- Le nombre de cartes souhaité ;
- La taille des cartes souhaitée (la majorité des cartes disponibles sur le site Web sont adaptées au format affiche, soit 24 pouces sur 18 ou 24 pouces sur 30) ;
- Les coordonnées de la personne à contacter (nom, adresse électronique et numéro de téléphone) pour qu'elle récupère les cartes dès qu'elles sont prêtes (pas de service de livraison).

Pour tout complément d'information, s'adresser à la Section en appelant le 917 367 2043 ou en écrivant à geospatial@un.org.

Demande d'utilisation des locaux de l'Organisation des Nations Unies

Service de la gestion des installations et des activités commerciales, Groupe des manifestations spéciales

Bureau GA-1B-055

Téléphone : 917 367 4254

L'autorisation d'utiliser les installations de conférence est subordonnée à la condition que les réunions et conférences de l'Assemblée générale et des autres organes de l'Organisation priment sur toute autre réunion ou manifestation. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences se réserve le droit d'annuler des réservations précédemment autorisées à tout moment avant la tenue de l'événement en cas de changements imprévus dans les calendriers ou les programmes de l'Organisation. Dans ce cas, l'entité partenaire en est informée dans les meilleurs délais et est chargée de trouver un lieu de remplacement.

Les entités extérieures au système des Nations Unies, notamment les organisations non gouvernementales, ne devraient pas tenir de réunion, conférence, manifestation ou exposition dans les locaux de l'ONU pour mener leurs propres activités ou à l'appui de leurs propres objectifs ou buts, sauf dans les espaces destinés à la restauration, qui peuvent être réservés pour des événements privés, auquel cas l'entité parrainant la manifestation doit indiquer expressément dans les informations communiquées aux participants que le lieu de la manifestation est l'espace destiné à la restauration.

Lors de réunions, conférences, manifestations et expositions approuvées auxquelles contribuent plusieurs prestataires de services internes et pour lesquelles des services et équipements techniques supplémentaires sont requis, la Division de l'administration (Département de l'appui opérationnel) assure la coordination avec les départements et bureaux concernés en vue de garantir la fourniture de ces services et équipements.

Parrainage de manifestations. Dans l'intérêt de la sécurité de toutes et tous, et compte tenu du nombre croissant de demandes, les représentants et représentantes des missions permanentes sont priés de faire preuve de discernement et de veiller à ce que ces activités aient un caractère non commercial et soient compatibles avec les principes et les buts de l'Organisation. Il est rappelé aux missions qu'elles sont responsables de la teneur et du déroulement de toute manifestation qu'elles pourraient organiser.

Parrainage de manifestations au nom d'organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'ONU. Les représentants et représentantes des missions doivent avoir à l'esprit que, aussi louable que soit le but de la manifestation en question, celle-ci ne peut donner lieu ni à l'adoption de résolutions, ni à des élections, ni à la présentation de prix, ni à la sollicitation de fonds, ni à des cérémonies d'aucune sorte.

Pour s'informer des procédures de demande d'utilisation des locaux de l'ONU aux fins de réunions, conférences, manifestations et expositions, ainsi que sur les critères applicables, les et l'assurance, voir l'instruction administrative sur l'utilisation de locaux au Siège à New York pour des réunions, conférences, manifestations et expositions (ST/AI/2019/4).

Installations pour les personnes en situation de handicap

Il y a des toilettes adaptées à chaque étage du bâtiment des conférences, du bâtiment du Secrétariat et du bâtiment de l'Assemblée générale.

Des liftiers font fonctionner les ascenseurs qui mènent à tous les étages du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences.

Les entrées situées en rez-de-trottoir au niveau des 42^e et 45^e Rues Est sont équipées de rampes et donc pleinement accessibles.

Des places de stationnement réservées aux représentantes et représentants en situation de handicap sont situées au premier sous-sol, à côté de l'entrée menant au Café Vienne.

Des rampes spéciales sont installées pour accéder à la tribune des salles de conférence, selon que de besoin. Le bâtiment de l'Assemblée générale est accessible par l'entrée des délégations (48^e Rue Est) ou par l'entrée sud qui est située au niveau de la 42^e Rue Est, où une entrée spéciale est prévue pour permettre aux personnes handicapées de quitter le Siège de manière indépendante et autonome, y compris en dehors des heures de bureau. Elle est conforme aux normes relatives à l'accessibilité définies dans la loi américaine relative aux personnes en situation de handicap (Americans with Disabilities Act) et aux règles de sécurité.

La salle de l'Assemblée générale a été réaménagée pour permettre l'installation de sièges portables et l'utilisation de fauteuils roulants. Par ailleurs, une rampe a été installée à l'entrée principale des salles GA-200.

Les demandes de connexion des appareils auditifs aux systèmes audio des salles de conférence doivent être adressées à la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence (bureau CB-1B-79, téléphone : 212 963 9485, adresse électronique : request-for-services@un.org). La Section prête également des boucles d'induction qui se portent autour du cou pour les appareils auditifs équipés d'un commutateur T.

Foire aux questions

1. Où puis-je trouver des informations sur les dispositions relatives aux réunions de haut niveau et au débat général de l'Assemblée générale ?

Les dispositions relatives aux réunions de haut niveau et au débat général de l'Assemblée générale sont présentées dans la note d'information à l'usage des délégations (A/INF/79/4)⁸.

2. Où puis-je trouver des déclarations faites par mon pays au cours du débat général de l'Assemblée générale ?

Veillez consulter le *Journal des Nations Unies* (journal.un.org).

3. Comment faire pour présenter des pouvoirs ?

En application de l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les pouvoirs pour la session de l'Assemblée doivent être adressés au Secrétaire général et signés par le (la) chef de l'État ou du gouvernement ou le (la) Ministre des affaires étrangères. L'article 25 du Règlement intérieur de l'Assemblée dispose qu'une délégation comprend cinq représentants ou représentants suppléants au plus, et autant de conseillers, de conseillers techniques, d'experts et de personnes de catégorie analogue qu'elle juge nécessaire.

Une copie numérisée des pouvoirs ainsi que des autres documents indiquant les noms des représentantes et représentants à ladite session (lettres et notes verbales des missions permanentes, par exemple), devra être soumise sous l'onglet « soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale » de la plateforme en ligne e-Credentials,

⁸ Le document distribué sous la cote [A/INF/79/4/Rev.1](#) sera publié ultérieurement.

accessible depuis le portail e-deleGATE, si possible avant le 3 septembre 2024 (edelegate.un.int). Les copies numérisées des pouvoirs envoyées par courriel ne seront pas acceptées. Seul l'original sur papier des pouvoirs doit être remis au Bureau des affaires juridiques, situé au 36^e étage du bâtiment du Secrétariat.

4. Où puis-je trouver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ?

L'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-neuvième session est paru sous la cote A/79/150. La liste préliminaire annotée a été publiée sous les cotes A/79/100 et A/79/100/Add.1. Après son adoption, prévue en septembre 2024, l'ordre du jour paraîtra sous la cote A/79/251 (voir le document A/79/252 pour la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour). Un ordre du jour révisé contenant les numéros des résolutions et des décisions adoptées sous chaque point de l'ordre du jour sera publié à la fin de la session (par ex., A/78/251/Rev.1).

5. Quelle est la procédure à suivre pour demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour ?

Toute demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour doit être adressée au Secrétaire général, avec copie, dans la mesure du possible, au Service des affaires de l'Assemblée générale (gaab@un.org). En application de l'article 13 du Règlement intérieur, les demandes d'inscription d'une question à l'ordre du jour d'une prochaine session ordinaire doivent être faites 60 jours au moins avant la date d'ouverture de la session. Toute demande d'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour doit, comme le prévoit l'article 14 du Règlement intérieur, être faite 30 jours au moins avant la date d'ouverture de la session. L'article 15 du Règlement intérieur dispose que des questions additionnelles présentant un caractère d'importance et d'urgence peuvent être proposées pour inscription à l'ordre du jour, même au cours d'une session ordinaire. Sauf décision contraire prise par l'Assemblée à la

majorité des deux tiers des membres présents et votants, aucune question additionnelle ne peut être examinée avant qu'un délai de sept jours ne se soit écoulé à compter de son inscription à l'ordre du jour ni avant qu'une commission n'ait fait rapport sur cette question. En application de l'article 20 du Règlement intérieur, toute question proposée pour inscription à l'ordre du jour doit être accompagnée d'un mémoire explicatif et, dans la mesure du possible, de documents d'information ou d'un projet de résolution.

6. Où puis-je trouver le programme de travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions ?

Le projet de calendrier et de programme de travail des séances plénières paraît en juillet et porte sur la période allant de septembre à décembre. Après le début de la session, le calendrier est régulièrement mis à jour sur le site Web de l'Assemblée générale.

Pour connaître le programme de travail d'une grande commission, veuillez vous adresser au secrétariat de ladite commission (voir [A/INF/79/2/Rev.1](#)).

7. Comment puis-je m'inscrire sur la liste des orateurs et oratrices pour une séance plénière de l'Assemblée générale ?

Les délégations qui souhaitent s'inscrire sur la liste des orateurs et oratrices pour une séance plénière de l'Assemblée générale doivent le faire depuis le portail e-deleGATE ([edelegate.un.int](#)).

Pour toute question relative aux accès, veuillez écrire à l'adresse missions-support@un.int. Pour tout autre renseignement ayant trait à la liste des orateurs et oratrices, veuillez vous adresser à Carlos Galindo au Service des affaires de l'Assemblée générale (galindo@un.org) avec copie à gaspeakerslist@un.org.

8. Peut-on distribuer d'autres documents ou des articles pertinents dans la salle de l'Assemblée générale en vue d'une séance ?

En application de la résolution 71/323, le jour d'un scrutin à l'Assemblée générale, il ne peut être distribué dans la salle de l'Assemblée générale autre chose qu'une seule page d'informations concernant les candidats, et ce, afin de préserver la dignité dans cette enceinte. Aucun document, quel qu'il soit, ne doit être distribué dans la salle de l'Assemblée générale aux autres séances plénières. Les documents des Nations Unies et, le cas échéant, les déclarations des orateurs et oratrices sont distribués par voie électronique.

9. Quelle est la procédure à suivre pour soumettre un projet de résolution ou de décision ?

Les projets de résolution et de décision sont soumis par voie électronique. La version électronique du texte final d'un projet de résolution ou de décision doit être soumise par un(e) représentant(e) accrédité(e) de la mission au moyen du module e-Proposals en application des lignes directrices relatives à la préparation des textes, à l'établissement de la liste des auteurs et au dépôt des projets (voir https://www.un.org/fr/ga/pdf/guidelines_preparation_co-sponsorship_proposals_submission_GA78_FR.pdf).

Si la délégation présentant le texte souhaite inviter d'autres États Membres à se porter coauteurs, elle peut faire le nécessaire au moyen du module e-Sponsorship ou du module e-Proposals pour la plénière, ou sur le portail e-deleGATE (edelegate.un.int) pour les grandes commissions correspondantes.

Si le nouveau projet de résolution ou de décision reprend le texte d'une précédente résolution ou d'un précédent projet, ce texte doit être téléchargé à partir du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (Sédoc) (documents.un.org), les modifications et les ajouts devant être faits au moyen de la fonction « suivi des modifications » dans Word.

Les procédures varient d'un organe à l'autre : pour en savoir plus sur les procédures propres à telle ou telle grande commission, veuillez vous adresser à son ou sa secrétaire (voir [A/INF/79/2/Rev.1](#) ou [page 30](#)).

10. Comment un État Membre peut-il se porter coauteur d'un projet de résolution ou de décision ? Les délégations peuvent-elles encore se porter coauteurs d'un projet en remplissant le formulaire papier correspondant ?

Lorsqu'un État Membre souhaite se joindre aux auteurs d'un projet de résolution ou de décision, un membre dûment autorisé de sa délégation peut faire le nécessaire au moyen du module e-Sponsorship ou du module e-Proposals pour la plénière, ou sur le portail e-deleGATE ([edelegate.un.int](#)) pour les grandes commissions correspondantes. Pour tout complément d'information concernant les lignes directrices relatives à la préparation des textes, à l'établissement de la liste des auteurs et au dépôt des projets, voir [www.un.org/fr/ga/pdf/guidelines_preparation_co-sponsorship_proposals_submission_GA78_FR.pdf](#).

Il n'est pas possible de se porter coauteur d'un projet par correspondance, sous quelque forme que ce soit (courrier électronique ou autre). Les formulaires papier ne sont plus acceptés.

Il convient de noter qu'il n'est pas possible de se porter coauteur d'un projet de résolution ou de décision une fois qu'il a été adopté. En ce qui concerne les projets dont l'adoption est recommandée par une grande commission, il n'est plus possible de se porter coauteur après que le projet a été adopté en commission.

11. Comment puis-je faire retirer le nom de ma délégation de la liste des auteurs ?

Une représentante ou un représentant doit d'abord informer le Service des affaires de l'Assemblée générale que sa mission compte se retirer de la liste des auteurs en envoyant un

courriel aux contacts dont la liste est fournie dans les lignes directrices relatives à la préparation des textes, à l'établissement de la liste des auteurs et au dépôt des projets (www.un.org/fr/ga/pdf/guidelines_preparation_co-sponsorship_proposals_submission_GA78_FR.pdf). Il n'est plus possible de se retirer de la liste des auteurs après que la résolution a été adoptée.

12. Où puis-je me procurer un exemplaire de la résolution ou de la décision adoptée ?

Quelques semaines après leur adoption, les résolutions sont publiées sous la cote « A/RES/... ». Entre-temps, le texte est publié dans le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU sous une cote « L ». Si elles sont recommandées par une grande commission, les résolutions se trouvent également dans le rapport de la commission concernée. Le texte des résolutions et des décisions est publié en tant que supplément n° 49 aux documents officiels de l'Assemblée générale pour ladite session. Il paraît en trois volumes [par ex., A/78/49 (vol. I) à (vol. III)]. Les volumes I et II contiennent les résolutions et décisions adoptées pendant la partie principale de la session, et le volume III celles adoptées pendant la reprise. On trouvera aussi une liste des résolutions adoptées sur le site Web de l'Assemblée générale (www.un.org/fr/ga).

13. Qu'est-ce que l'état des « incidences sur le budget-programme » ?

L'état des incidences sur le budget-programme récapitule les modifications que l'adoption d'un projet de résolution entraînerait sur les plans administratif, financier et programmatique. Lorsqu'un état des incidences sur le budget-programme est établi, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires fait part de ses observations à la Cinquième Commission pour examen.

Il faut prévoir au moins 48 heures avant qu'une décision soit prise sur un projet de résolution ayant des incidences budgétaires, afin que le Secrétaire général puisse établir l'état des incidences sur le budget-programme et que le Comité

consultatif puisse l'examiner. C'est pourquoi les projets de résolution ayant des incidences financières doivent être soumis à la Cinquième Commission le 1^{er} décembre au plus tard (voir décision [34/401](#), par. 12 et 13).

14. Où puis-je me procurer le relevé des votes enregistrés pour une résolution ou une décision adoptée ?

Le relevé des votes enregistrés est mis en ligne sur la plateforme e-deleGATE immédiatement après l'adoption d'une résolution ou d'une décision. Ce relevé est également disponible depuis la Bibliothèque numérique des Nations Unies (<https://digitallibrary.un.org/?ln=fr>) en saisissant dans le champ prévu à cet effet la cote de la résolution concernée (par ex., [A/RES/70/1](#)).

15. Qui peut participer aux scrutins et quelle est la majorité requise ?

En application de l'Article 18 de la Charte des Nations Unies et de l'article 83 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, chaque membre de l'Assemblée générale dispose d'une voix (seuls les États Membres ont le droit de vote). Les décisions de l'Assemblée générale sur les questions importantes sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et votants. Sont considérées comme questions importantes : les recommandations relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité, l'élection des membres du Conseil économique et social, l'élection des membres du Conseil de tutelle en application du paragraphe 1 c) de l'Article 86 de la Charte, l'admission de nouveaux Membres dans l'Organisation, la suspension des droits et privilèges de Membres, l'exclusion de Membres, les questions relatives au fonctionnement du régime de tutelle et les questions budgétaires.

Les décisions de l'Assemblée générale sur des questions autres que celles prévues à l'article 83, dont la détermination de nouvelles catégories de questions à trancher à la majorité

des deux tiers, sont prises à la majorité des membres présents et votants. Pour tout complément d'information concernant les méthodes de scrutin, veuillez consulter les articles 83 à 95 du Règlement intérieur de l'Assemblée.

16. Quelle est la procédure à suivre pour que les intentions de vote des délégations au sujet d'un projet de résolution ou de décision apparaissent dans les procès-verbaux ?

Un membre de la délégation concernée doit remplir le formulaire indiquant son intention de vote, sur le portail e-deleGATE (edelegate.un.int) ; une note de bas de page sera ensuite insérée dans le procès-verbal de la séance.

17. Où puis-je trouver la liste des candidats aux élections de l'Assemblée générale ?

Les délégations peuvent consulter la liste des candidats dans le module « e-Candidatures and Elections », accessible depuis le portail e-deleGATE (edelegate.un.int). On trouvera la marche à suivre pour soumettre une candidature aux élections de l'Assemblée générale dans le document suivant : www.un.org/en/ga/pdf/guideline_e-delegate_candidates_and_elections_module.pdf (en anglais uniquement). Des informations sur les points focaux du Secrétariat en matière d'élections sont disponibles sur CandiWeb. Les délégations sont priées de consulter le module « e-Candidatures and Elections », les informations étant mises à jour régulièrement.

18. Qui dois-je contacter en cas de changement de la personne responsable des élections de ma mission ?

Tout changement dans la liste des personnes responsables des élections dans les missions doit être communiqué par courriel à gaab@un.org. La liste des responsables des élections dans les délégations peut être consultée via CandiWeb, sur le portail e-deleGATE (edelegate.un.int).

19. Comment puis-je demander à bénéficier du statut d'observateur ?

Par sa décision 49/426, l'Assemblée générale a décidé que « l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale devrait, à l'avenir, être limité aux États et aux organisations intergouvernementales dont les activités portent sur des questions qui présentent un intérêt pour l'Assemblée ». La demande d'octroi du statut d'observateur doit émaner d'un État Membre, ou d'États Membres, sous la forme d'une lettre adressée au Secrétaire général, contenant la demande d'inscription de l'octroi du statut d'observateur à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. La question devant être examinée par la Sixième Commission (voir [résolution 54/195](#)), qui se réunit pendant la partie principale de la session, entre septembre et décembre, cette demande est normalement présentée à temps pour figurer sur l'ordre du jour provisoire de la session à venir ou sur la liste supplémentaire des questions à inscrire à l'ordre du jour. La liste des observateurs est reproduite dans le document [A/INF/79/3](#).

20. Quels sont les droits des observateurs à l'Assemblée générale ?

L'Assemblée générale a accordé au Saint-Siège et à l'État de Palestine, en leur qualité d'État observateur, des droits et privilèges concernant la participation à ses sessions et à ses travaux.

Pour en savoir plus sur les droits et privilèges concernant la participation du Saint-Siège, voir la [résolution 58/314](#) et la note du Secrétaire général publiée sous la cote [A/58/871](#). En ce qui concerne ceux de l'État de Palestine, voir les [résolutions 3237 \(XXIX\)](#), [43/160 A](#), [43/177](#), [52/250](#), [67/19](#) et [ES-10/23](#) de l'Assemblée générale, la note du Secrétaire général publiée sous les cotes [A/52/1002](#) et [A/52/1002/Corr.1](#) ainsi que le rapport du Secrétaire général publié sous la cote [A/67/738](#).

L'Assemblée générale a également accordé à des organisations et entités intergouvernementales le droit de participer en qualité d'observateur aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale (voir [A/INF/79/3](#)). Ce statut est accordé par l'Assemblée générale dans une résolution sur la base d'une recommandation émanant de la Sixième Commission.

Les observateurs peuvent faire des déclarations au cours des débats qui se tiennent lors de séances plénières. Ils ne peuvent pas se joindre aux auteurs de projets de résolution ni soulever de motions de procédure, telles que des motions d'ordre. Si le Président de l'Assemblée générale donne son accord, les observateurs peuvent répondre à une déclaration par une autre déclaration.

En ce qui concerne l'Union européenne, l'Assemblée générale a adopté une résolution établissant les modalités de la participation à ses travaux des représentants de l'Union (voir la résolution [65/276](#) et le document publié sous la cote [A/65/856](#)).

21. Comment puis-je demander la publication comme documents officiels de communications adressées au Secrétaire général ?

Pour obtenir la publication de leurs communications comme documents officiels de l'Assemblée générale, les délégations doivent s'assurer que ces communications sont bien adressées au Secrétaire général et signées par le (la) Représentant(e) permanent(e) ou le (la) Chargé(e) d'affaires de leur mission permanente auprès de l'ONU.

Les communications doivent porter le numéro de la session de l'Assemblée générale ainsi que le numéro et l'intitulé du point de l'ordre du jour au titre duquel elles doivent être publiées, en se référant à l'ordre du jour de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale publié sous la cote [A/79/251](#).

Le texte suivant doit figurer dans les demandes : « Je vous serais reconnaissant(e) de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée

générale, au titre du point de l'ordre du jour... ». La lettre doit être adressée au Cabinet du Secrétaire général dans sa version originale, signée à la main ou avec un cachet.

Une version électronique au format Microsoft Word doit être envoyée également à gaab@un.org et dms@un.org, pour en faciliter le traitement. Les copies originales peuvent être déposées au bureau S-12FW001, dans le bâtiment du Secrétariat. Si une version existe dans une autre langue officielle de l'ONU, il convient de la joindre en indiquant clairement celle qui est l'originale et celle qui doit être utilisée uniquement comme référence.

Tout ce qui est accessible au public sur les sites Web ou par l'intermédiaire des médias, tel que déclarations, communiqués de presse, contenu des médias sociaux et images, doit faire l'objet d'une citation, plutôt que d'être reproduit intégralement dans les communications.

22. Quelles sont les dates d'ouverture des prochaines sessions et des prochains débats généraux ?

Les dates d'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée générale et du débat général varient d'une année à l'autre en application de l'article premier du Règlement intérieur de l'Assemblée. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la note du Secrétariat sur les dates d'ouverture des prochaines sessions ordinaires de l'Assemblée générale et du débat général de chacune ([A/INF/79/1](#)).

23. Quelle est la marche à suivre pour proclamer une journée, semaine, année ou décennie internationale ?

L'Assemblée générale a proclamé certaines journées, semaines, années et décennies afin de marquer des occasions particulières ou des thèmes et de promouvoir les objectifs de l'Organisation au moyen d'actions de sensibilisation et d'activités s'y rapportant. C'est par l'adoption d'un projet de résolution par l'Assemblée générale, proposé par un ou plusieurs États Membres, que les journées, semaines, années et décennies sont proclamées.

En ce qui concerne les années internationales, l'annexe à la résolution [1980/67](#) du Conseil économique et social, intitulée « Principes directeurs concernant les futures années internationales », définit les critères et les modalités concernant les propositions y relatives. L'Assemblée générale a souligné que les critères et les modalités énoncés dans les principes directeurs devraient être pris en compte lors de l'examen des propositions concernant les années internationales (voir en particulier la décision [35/424](#) et les résolutions [53/199](#) et [61/185](#) de l'Assemblée).

Parfois, avant que l'Assemblée générale proclame une journée ou une année, des institutions spécialisées des Nations Unies ont adopté des décisions qui en appuient la proclamation.

24. Comment puis-je faire une demande en vue d'utiliser la salle de l'Assemblée générale pour une manifestation ?

De septembre à décembre chaque année, à l'exception du concert de la Journée des Nations Unies, cette salle est réservée aux séances de l'Assemblée générale. Les demandes d'utilisation de la salle de l'Assemblée générale à un autre moment de l'année doivent être envoyées au Directeur de la Division de la planification centrale et de la coordination (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences), Xuesong Ma (max@un.org). Les demandes concernant des manifestations spéciales doivent être faites au moins trois mois avant la date où la manifestation doit avoir lieu. L'autorisation d'utiliser la salle est accordée sous réserve que, au cas où l'Assemblée générale aurait besoin de se réunir à un moment où l'utilisation a été autorisée pour une autre réunion ou manifestation, l'organisateur de cette réunion ou manifestation prévoit une solution de rechange (voir l'instruction administrative [ST/AI/416](#) pour obtenir des précisions).



Publié par le Département de l'Assemblée générale
et de la gestion des conférences
www.un.org/Depts/DGACM

24-28152



Merci
de recycler



Document
accessible